



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu aux articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la première étape du cycle budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu modifier les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'établissement public portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de relations financières entre le syndicat et les EPCI membres qui le composent.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Le débat d'orientation budgétaire est donc un rendez-vous essentiel en amont de l'examen du budget primitif (BP). Il doit permettre d'instaurer une véritable discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations, les objectifs financiers et les ressources de l'établissement.

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
Le contexte de la préparation budgétaire 2026.....	7
<i>La situation de l'économie française.....</i>	7
<i>Les tensions sur l'autonomie financière des collectivités locales</i>	10
L'anticipation des résultats 2025	13
<i>Les prévisions budgétaire 2025.....</i>	13
<i>Le Budget supplémentaire 2025</i>	14
<i>Le compte administratif 2025 anticipé.....</i>	15
Les perspectives budgétaires 2026	19
<i>Les hypothèses d'évolution démographique</i>	19
<i>Les données relatives à la gestion des ressources humaines</i>	21
<i>Les hypothèses prises en dépenses pour la section de fonctionnement.....</i>	28
<i>Les hypothèses prises en recettes pour la section de fonctionnement</i>	40
<i>Les hypothèses prises en section d'investissement</i>	44
La structure financière et la gestion de la dette	51
<i>L'évolution de l'endettement de Decoset.....</i>	51
<i>L'évolution des capacités d'épargne de Decoset.....</i>	52
CONCLUSION	54

INTRODUCTION

L'année 2026 est une année de renouvellement des instances communales et intercommunales durant laquelle les volumes d'investissement sont habituellement moins élevés. Pour Decoset en revanche, les projets lancés ou validés par les élus de l'actuelle mandature, et dont l'ampleur dépasse la durée d'un mandat, continueront de se réaliser activement.

D'un point de vue administratif, l'année 2026 sera certainement plus stable que l'année 2025 qui a été marquée par de nombreux renouvellements de contrats pour le syndicat :

- Une nouvelle délégation de service public au 1^{er} janvier 2025 pour l'exploitation des unités de valorisation énergétique de Bessières et de Toulouse et pour la reconstruction de l'unité de Toulouse
- Un nouveau marché d'exploitation pour 13 déchèteries
- Un nouveau marché d'exploitation pour les 4 quais de transfert historiques
- Un nouveau marché d'exploitation pour la plateforme de compostage de Léguevin
- De nouveaux marchés de transport
- Un nouveau marché d'exploitation pour le nouveau centre de tri de Bessières

L'année 2026 devrait permettre de connaître une certaine sérénité après 6 années de crises successives : sanitaire, diplomatique, économique, politique.

Budgétairement, l'année 2026 devrait être semblable à l'année 2025 en termes de volumétrie de dépenses, en revanche elle ressemblera à l'année 2024 en termes de recettes. Par ailleurs, au cours de l'année 2026, l'endettement du syndicat mixte devrait continuer à grimper au rythme des investissements, et l'épargne devra regagner une certaine soutenabilité pour garantir la solidité financière du syndicat.

Concernant la fiscalité, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une simplification du régime de TVA applicable aux opérations de gestion des déchets réalisées ou achetées par les collectivités. Actuellement, deux taux différents sont applicables :

- 5,5% pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière
- 10% pour les autres modes de collectes et de traitement

Ce double régime a pour conséquence défavorable l'application d'un taux de 10% dans le cas d'opérations uniques c'est-à-dire un ensemble d'opérations comprenant à la fois des prestations relevant du taux à 10% et à la fois du taux à 5,5%. Le projet de loi de finances 2026 propose l'unification du taux à 5,5% pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets.

Un examen du contexte réglementaire, économique et politique est indispensable à la préparation budgétaire 2026 (1) tout comme la prise en considération des anticipations budgétaires 2025 (2). Sur cette base peuvent être présentées les perspectives budgétaires 2026 (3) et les anticipations en matière de solvabilité (capacité d'épargne et maîtrise de l'endettement) (4).

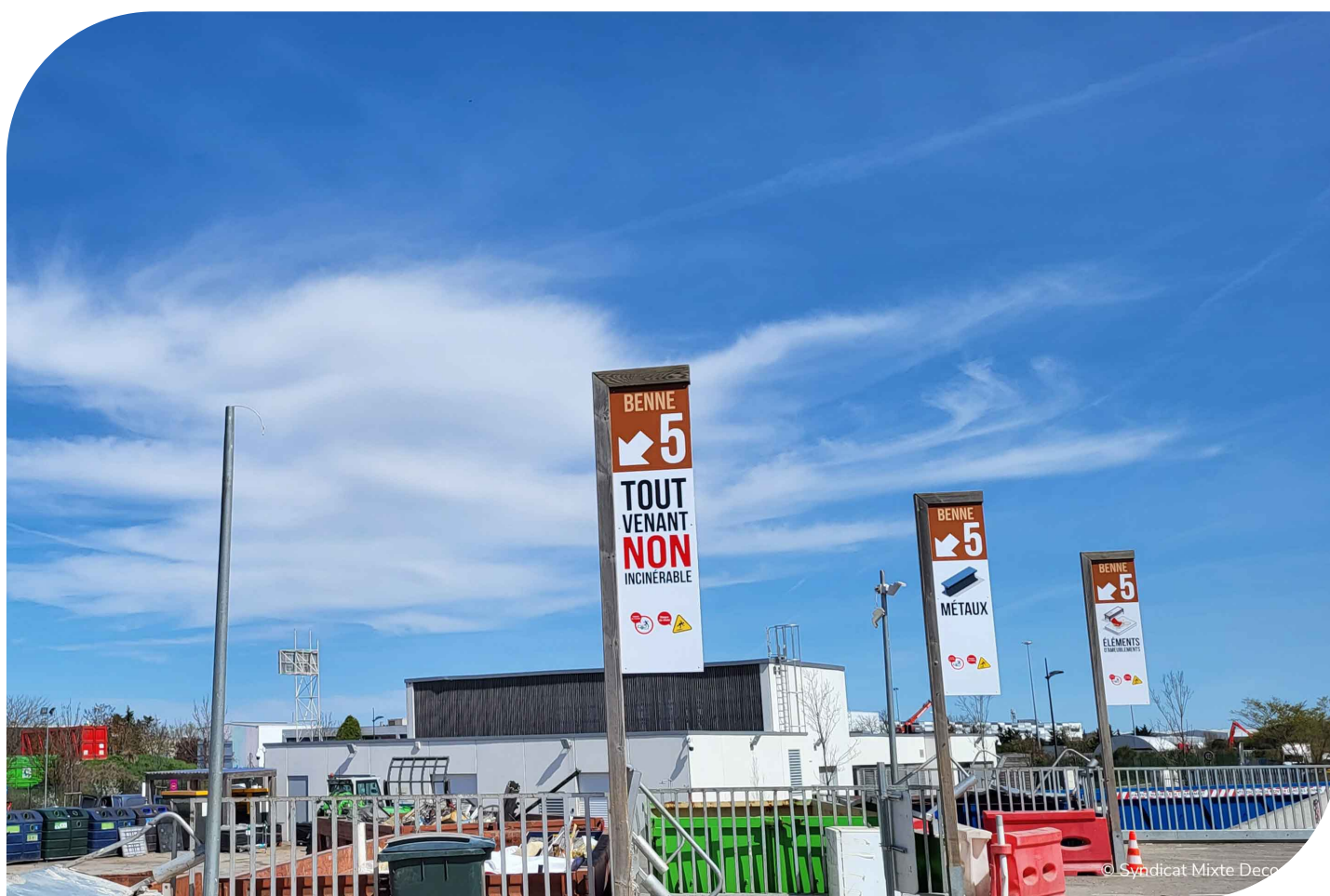


Figure 1 - Déchèterie Decoset.



LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2026



Le contexte de la préparation budgétaire 2026

Comme chaque année, les données macroéconomiques nationales (1) telles que l'inflation, la croissance ou l'évolution des taux d'intérêt auront un impact majeur sur les hypothèses prises pour l'évolution des principales dépenses et recettes de l'établissement public tout comme sont déterminant les efforts demandés par l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la participation au redressement des finances publiques (2).

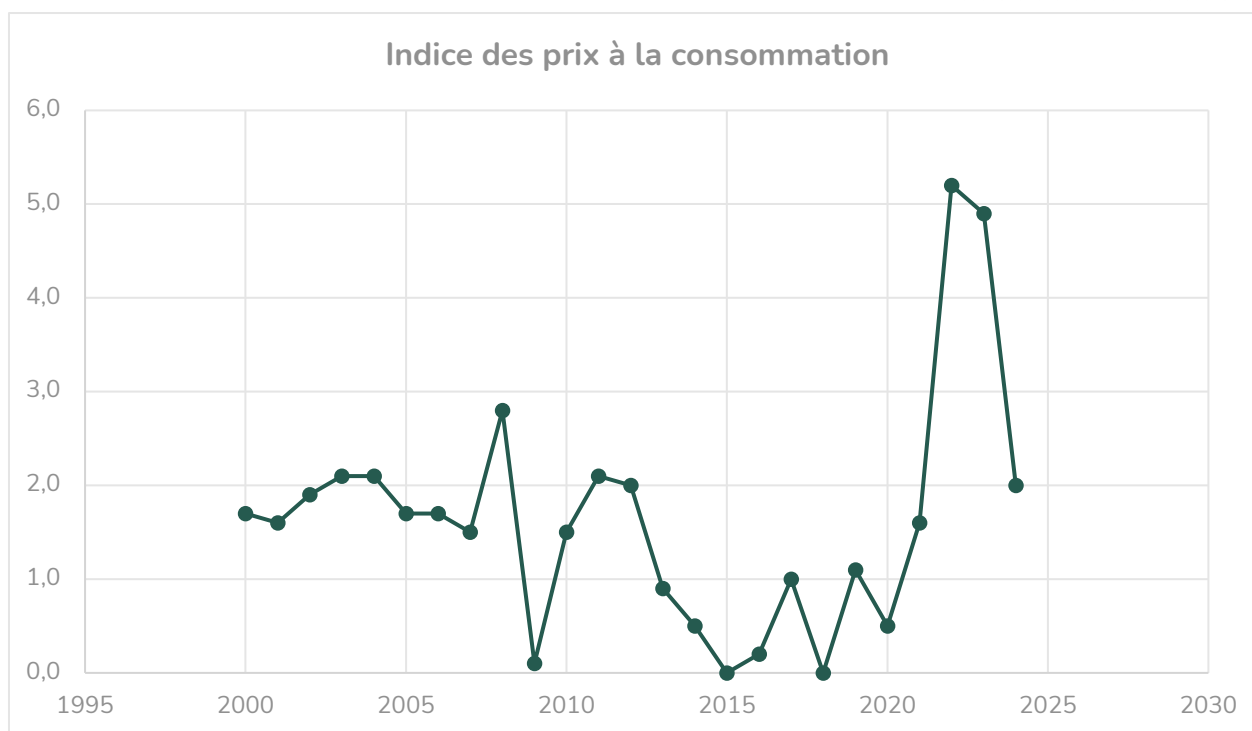
La situation de l'économie française

La prise en compte de la situation macroéconomique est importante pour Decoset dans le cadre de sa préparation budgétaire dans la mesure où une grande partie de son budget, tant en dépenses qu'en recettes est exposé à l'inflation (indices de révision des marchés et contrats), aux prix de l'énergie, au niveau des taux d'intérêt eux même liés à la croissance économique.

La croissance moyenne pourrait avoisiner les +0,7% en 2025, une croissance faible mais conforme aux prévisions de la Banque de France, qui prévoit un taux de croissance similaire en 2026.

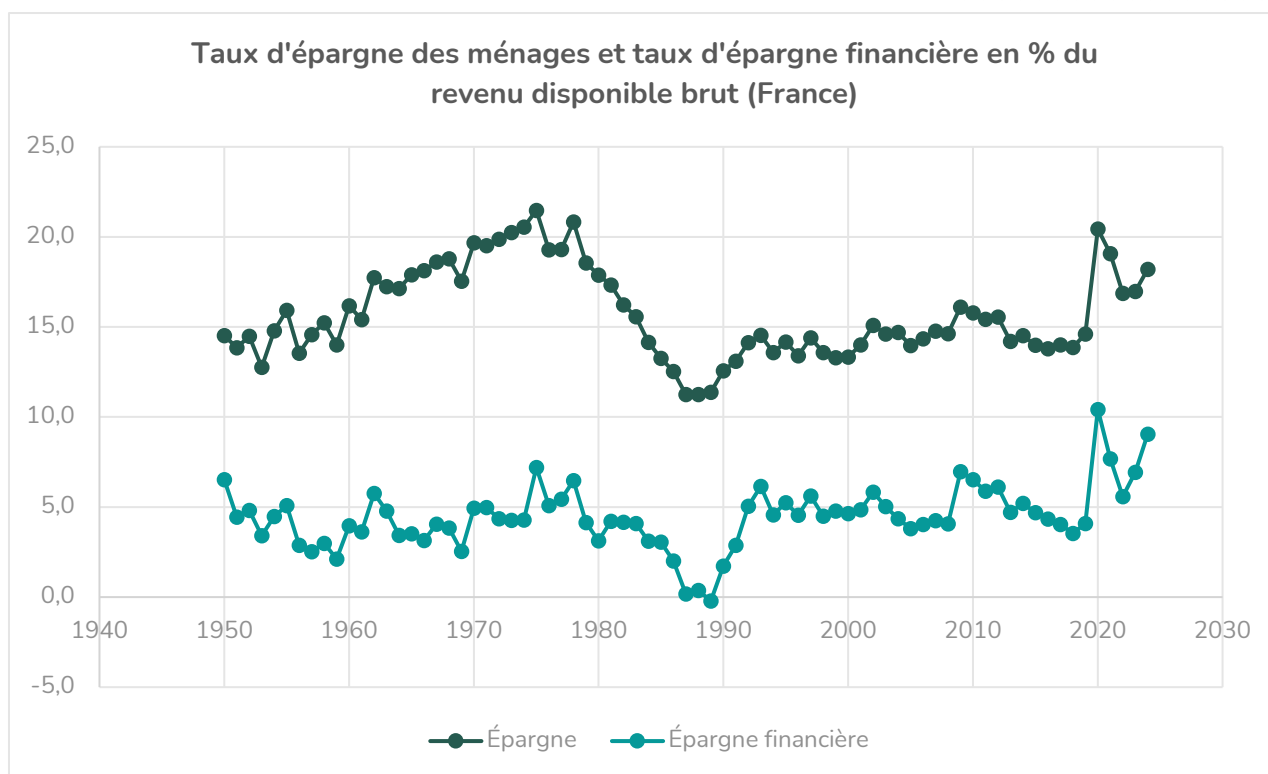
Par ailleurs, grâce à la baisse des prix de l'électricité en février 2025, l'inflation a fortement décélérée, passant en dessous de la barre des 1% sur 1 an en août dernier, soit moitié moins que l'année précédente. Elle pourrait repartir à la hausse dès 2026 avec des prévisions entre 1,3% et 1,8%. Le taux de chômage demeure bas et les flux touristiques créent de l'excédent sur les échanges de services tandis que les échanges de biens, eux, sont très déficitaires.

Le graphique suivant illustre l'évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation.



Comme évoqué précédemment, l'instabilité politique de la France a des impacts négatifs sur son économie, ralentissant notamment les investissements qui sont en reculs. Les créations d'emplois sont presque nulles. Les ménages continuent d'épargner de manière forte, avec un taux se situant aux alentours de 19%. Tous ces éléments factuels dévoilent une attitude prudente des différents acteurs de l'économie, attitude résultant de six années de crises successives : crise sanitaire (Covid-19), crise diplomatique et conflits géopolitiques, crise de l'énergie, crise politique (censure du gouvernement Barnier), crise budgétaire (déficit public excessif).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux d'épargne des ménages depuis 1950. Ce taux a rarement dépassé les 15% depuis le milieu des années 80 puis a fortement augmenté en 2020 en raison de la crise du Covid-19, atteignant alors 20,4%. Depuis, l'épargne des ménages reste élevée, au-delà de 17%, avec une prévision autour de 19% pour 2025. Ce phénomène avait déjà été observé dans les années 60 (fin des « Trente Glorieuses ») et dans les années 70 lors des « chocs pétroliers » (période de stagflation, c'est-à-dire croissance ralentie et inflation grandissante).



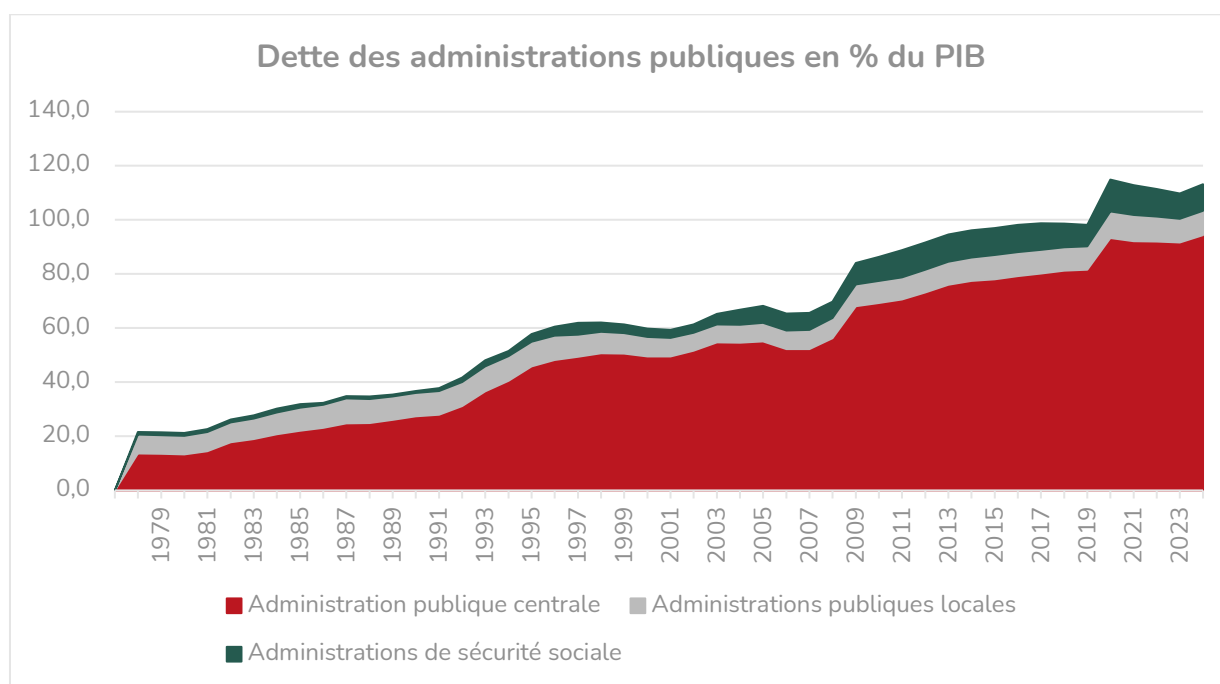
Côté monétaire, cette instabilité politique est venue contrariée la baisse des taux longs qui avait été entamée. Si la BCE a assoupli sa politique monétaire début 2025, elle adopte actuellement une position neutre sur l'économie avec des taux directeurs à 2%. Toutefois, en raison du manque de visibilité sur la trajectoire d'assainissement des comptes publics, l'agence de notation financière Fitch est venue dégrader, le 12 septembre 2025, la note de la France de AA- à A+, avec pour conséquences possibles des hausses de taux d'intérêts à long terme et des ventes de titres de dette de la part d'investisseurs qui voudraient se prémunir des risques pesant sur la France. Si Standard & Poor's dégrade comme prévu la note française à « A+ » le 28 novembre, suivi de Moody's au cours de l'an prochain, la note « AAA » accordée pour le moment à la qualité de crédit de l'Union européenne sera elle aussi menacée de dégradation, une dégradation inquiétante face aux défis majeurs de réarmement, de compétitivité, de population vieillissante et de transition énergétique et numérique qu'elle doit relever. Dans un même temps, les pays du sud de l'Europe tels que le Portugal, la Grèce, l'Espagne, ou l'Italie ont vu leur note relevée grâce à leurs efforts accomplis pour redresser leurs finances publiques.

Au-delà du contexte macroéconomique qui pourrait avoir des conséquences sur l'évolution des dépenses (dépenses de fonctionnement en augmentation dynamique) et sur les recettes (incertitudes fortes sur les prix de vente de l'électricité), les efforts demandés aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics va de nouveau peser lourdement sur les EPCI adhérents.

Les tensions sur l'autonomie financière des collectivités locales

Les perspectives financières des collectivités locales sont rendues beaucoup moins favorables en raison des efforts demandés par l'État pour les faire contribuer au redressement des finances publiques en général afin de répondre aux exigences européennes.

En effet, le traité de Maastricht impose aux États membres de l'Union européenne des seuils plafonds à ne pas dépasser sous peine de sanctions financières. Ainsi, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du produit intérieur brut (PIB), et la dette publique (de l'État et des administrations publiques) doit rester quant à elle inférieure à 60 % du PIB. Or, en 2024 le déficit public de la France s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du PIB, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. En 2024, la dette publique française s'élève à 113,2 % du PIB ; elle est portée essentiellement par les administrations publiques centrales.



Depuis juillet 2024, la France est placée en procédure de déficit excessif. Elle a présenté fin 2024 un plan budgétaire et structurel national à moyen terme (entre 4 et 7 ans) à l'Europe afin de décrire les réformes et les investissements qui seront mis en œuvre pour retrouver une trajectoire soutenable et réduire son déficit public d'au moins 1 point de PIB par an.

Le budget 2025 présentait un objectif de réduction du déficit public à 5,4% du PIB. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement a associé dès 2025 les collectivités locales à cet effort de réduction des dépenses publiques en leur imposant une économie de 2,2 Mds €, en plus de mesures budgétaires par ailleurs contraignantes telles que la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL ou encore la diminution du fonds vert. Entre autres, la loi de finances pour 2025 a instauré un dispositif de lissage conjoncturel (appelé dispositif « Dilico ») destiné à mettre en œuvre dans les comptes de l'Etat la diminution d'une partie des recettes fiscales des collectivités. Les prélèvements sont comptabilisés comme atténuation de produit, sans dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement ; 90% des sommes prélevées sont restituées et 10% abondent un fond de péréquation. Face à ces prélèvements très impactant pour eux, plusieurs EPCI ont demandé l'an passé à Decoset une minoration des contributions en retardant certaines dépenses, en mobilisant plus d'emprunts notamment. Decoset avait alors précisé que cet effort d'accompagnement ne pouvait être que ponctuel et qu'un effet rattrapage s'opèrerait inévitablement sur 2026 et 2027.

Cet effort au redressement des comptes publics va se prolonger et même s'accroître en 2026 pour les collectivités, avec 5,3 Mds€ d'économies annoncées par le gouvernement, ainsi que le maintien du dispositif Dilico. La dynamique de TVA destinée aux collectivités locales serait limitée au niveau de l'inflation. Comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, les compensations fiscales n'évolueront pas au même rythme et dans la même proportion que les compétences transférées.

L'autonomie fiscale des collectivités est progressivement atténuée et leurs trajectoires financières sont davantage incertaines. L'instabilité politique ajoute des incertitudes pour les collectivités et entraîne comme précisé plus avant une dégradation de la note de la France, avec des conséquences pour les taux d'intérêt y compris des collectivités locales ayant une très bonne qualité de signature.

En synthèse, un contexte de tensions et d'incertitudes fortes pèse sur la préparation budgétaire 2026.



L'ANTICIPATION DES RESULTATS 2025



L'anticipation des résultats 2025

Sur la base des prévisions budgétaires 2025 (1) et malgré les difficultés spécifiques à cet exercice budgétaire qui a connu le renouvellement de nombreux marchés d'exploitation, il est possible d'anticiper le compte administratif de cette année (2).

Les prévisions budgétaire 2025

Les prévisions budgétaires 2025 prennent en considération non seulement les données du budget primitif mais également du budget supplémentaire (2).

Le Budget primitif 2025 (présentation en k€)

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	60 737,63
Charges de personnel	6 952,98
Autres charges de gestion	540,78
Autres dépenses	100,00
Intérêts de la dette	2 787,50

Recettes

Atténuation de charges	100,00
Produit services	74 708,63
Dotations et participations	555,00
Autres produits de gestion	

Autofinancement	4 244,74
-----------------	----------

TOTAL	75 363,63
--------------	------------------

TOTAL	75 363,63
--------------	------------------

Section d'investissement

Dépenses

Remboursement du capital de la dette	2 719,81
Opérations d'équipement	66 238,15
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000,00

Recettes

Autofinancement	4 244,74
Emprunts	63 713,22
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000,00
Produits des cessions	1 000,00

TOTAL	69 957,96
--------------	------------------

TOTAL	69 957,96
--------------	------------------

Le Budget supplémentaire 2025

Le Budget Supplémentaire 2025 a été voté le 25 juin 2025. Il intègre l'affectation des résultats de 2.41 M€ destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et reprend en report à nouveau le montant résiduel des excédents de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2024 pour un montant de 38,62 M€.

Après reprise des résultats 2024, reports, et restes à réaliser mais également ajustements budgétaires, la section de fonctionnement 2025 s'élève à 116,79 M€ et celle d'investissement à 89,37 M€.

Le budget 2025 de Decoset s'établit donc au global à 206,15 M€ en 2024.



Figure 2 - Déchèterie Decoset.

Le compte administratif 2025 anticipé

Les prévisions d'atterrissage 2025 ont été plus difficiles à évaluer qu'habituellement en raison du renouvellement de nombreux contrats en fin d'année 2024 et au début de l'année 2025 mais également à cause du retard dans la facturation par certains de nos cocontractants. Par ailleurs, la consolidation des données « tonnages » du 1^{er} semestre par EPCI n'est pas encore réalisée, ce qui conduit à davantage d'incertitudes sur les régularisations à effectuer auprès de nos membres en fonction de leur quantité de déchets produits.

Malgré ces incertitudes très importantes pouvant avoir un impact sur les résultats comptables 2025, un effort d'anticipation a été fait conduisant au tableau suivant.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'année	72 825 520,36 €	38 322 434,02 €	111 147 954,38 €
Dépenses de l'année	66 587 018,52 €	61 624 875,46 €	128 211 893,98 €
Résultat de l'année	6 238 501,84 €	-23 302 441,44 €	-17 063 939,60 €
Reprise résultat antérieur	38 619 314,28 €	-3 430 352,68 €	35 188 961,60 €
Résultat total	44 857 816,12 €	-26 732 794,12 €	18 125 022,00 €
RAR recettes		1 942 573,60 €	1 942 573,60 €
RAR dépenses		898 067,74 €	898 067,74 €
Résultats RAR		1 044 505,86 €	1 044 505,86 €
Résultat final après RAR	44 857 816,12 €	-25 688 288,26 €	19 169 527,86 €
Dont affectation	25 688 288,26 €		
Dont report à nouveau	19 169 527,86 €		

En section de fonctionnement, Decoset aurait un excédent de 6,24 M€, soit un excédent relativement faible par rapport aux années précédentes (entre 7,33 M€ et 15,19 M€ depuis 2021), et d'autant plus faible que l'encours de dette augmente fortement en parallèle, passant de 2,6 M€ au 31/12/2022 à plus de 80 M€ au 31/12/2025. Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement constitue une partie des capacités d'épargne. Considérant que Decoset a débuté et doit poursuivre sur les prochaines années une forte montée en charge au niveau des recours à l'emprunt, il doit dégager suffisamment d'épargne pour assurer à minima le remboursement du capital de sa dette et conserver un niveau satisfaisant de solvabilité de nature à rassurer les prêteurs.

Toujours en section de fonctionnement, Decoset percevrait 15 M€ de moins que l'an passé en recettes. Cette baisse considérable et exceptionnelle était prévue sur cet exercice dès la présentation du budget primitif ; elle résulte de la participation consentie à l'effort financier imposé aux EPCI membres de Decoset par les dispositions contraignantes de la loi de finances pour 2025. Decoset s'était alors engagé à dégrader ponctuellement ses ratios financiers pour limiter au maximum l'appel à contributions des EPCI adhérents. Il avait alors précisé aux EPCI adhérent que cette dégradation ponctuelle sur 2025 conduirait à un effet ressaut et à un rattrapage sur 2026 et 2027. L'année 2026 marquera un « retour à la normale ».

Par ailleurs et pour rappel, au BP 2025 il était prévu 74,71 M€ de recettes en fonctionnement. L'atterrissage prévisionnel se situe donc en-deçà (72.83 M€), en raison notamment d'une perte de production d'électricité et de chaleur sur les unités de valorisation énergétique. L'explosion de la consommation du protoxyde d'azote « gaz hilarant » (le gaz est détourné de son usage habituel pour être consommé en tant que substance psychoactive) entraîne des arrêts de fours lors de l'explosion des bouteilles de protoxyde dans les fours.

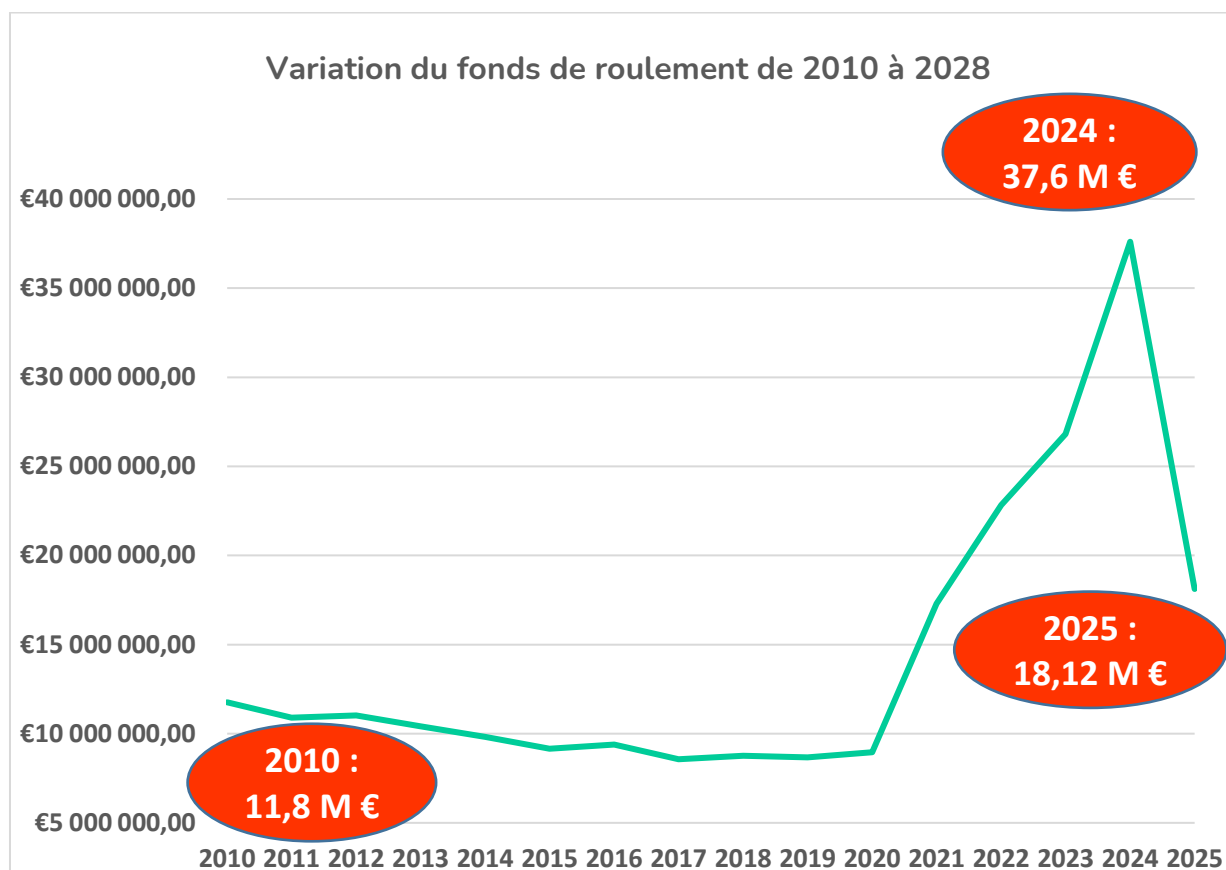
Les dépenses de fonctionnement quant à elles seraient également en baisse par rapport à 2024 (72,8 M€ au CA 2024), du fait des récents renouvellements de contrats mais aussi de la baisse des tonnages sur certaines filières.

En section d'investissement, l'année 2025 est marquée par la poursuite de l'effort d'équipement, avec plus de 60 M€ après 45 M€ en 2024. Les recettes d'investissement quant à elles seront largement inférieures aux dépenses, et inférieures à celles perçues l'année précédente. En effet, Decoset aura puisé dans les excédents qu'il a accumulé ces dernières années, à la fois pour alléger les contributions de ses membres sur l'exercice comme indiqué ci-avant, mais également pour atteindre un fonds de roulement cible minimum de 15 M€ (moins de 3 mois d'exploitation).

Le fonds de roulement ou résultat final de l'exercice 2025 est estimé à 18,12 M€. Le fonds de roulement devrait donc se stabiliser autour de 15 M€ jusqu'en 2030 puis constamment augmenter les années suivantes en raison des amortissements (reconstitution des capacités à investir).

N.B : Le résultat comptable prévisionnel de l'année 2025, ajouté aux résultats comptables antérieurs, forme le résultat final, dans chaque section. Le résultat final cumulé (investissement et fonctionnement hors restes à réaliser) s'appelle fonds de roulement. Il représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir les années suivantes.

Le graphique suivant illustre l'évolution du fonds de roulement depuis 2020. Le fonds de roulement prévisionnel intégré dans la prospective financière s'établit autour de 15 M€ jusqu'en 2030 pour permettre à Decoset de conserver un matelas correspondant à 2 ou 3 mois de dépenses de fonctionnement.





LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026



Les perspectives budgétaires 2026

Les perspectives budgétaires de l'année 2026 dépendent de nombreux paramètres et en particulier de l'évolution démographique (1), des données relatives à la gestion des ressources humaines telles que prévues dans le décret de 2016 (2), les données relatives aux autres dépenses de fonctionnement (3), aux recettes de fonctionnement (4) et au financement de l'investissements (5).

Les hypothèses d'évolution démographique

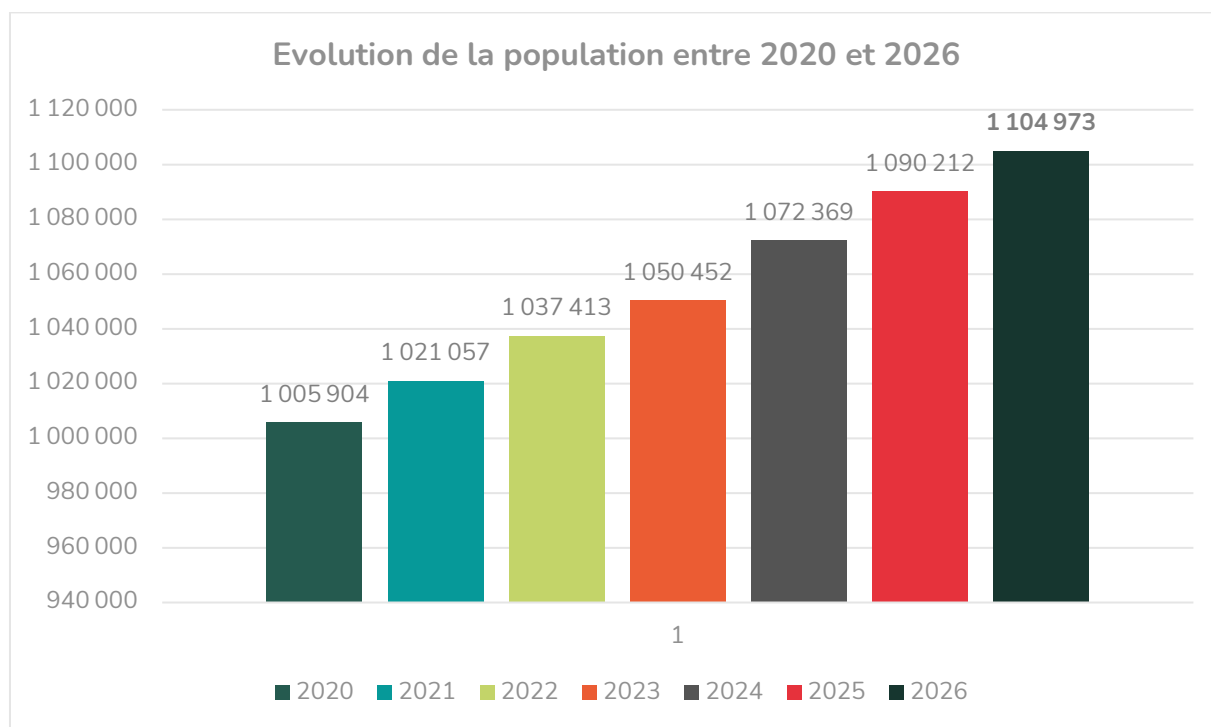
Decoset est un syndicat mixte fermé composé de huit établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont 1 métropole, 2 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes. Il couvre actuellement 153 communes, et il en couvrira 154 dès 2026 avec l'entrée de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle dans le périmètre de la communauté d'agglomération du grand ouest toulousain.



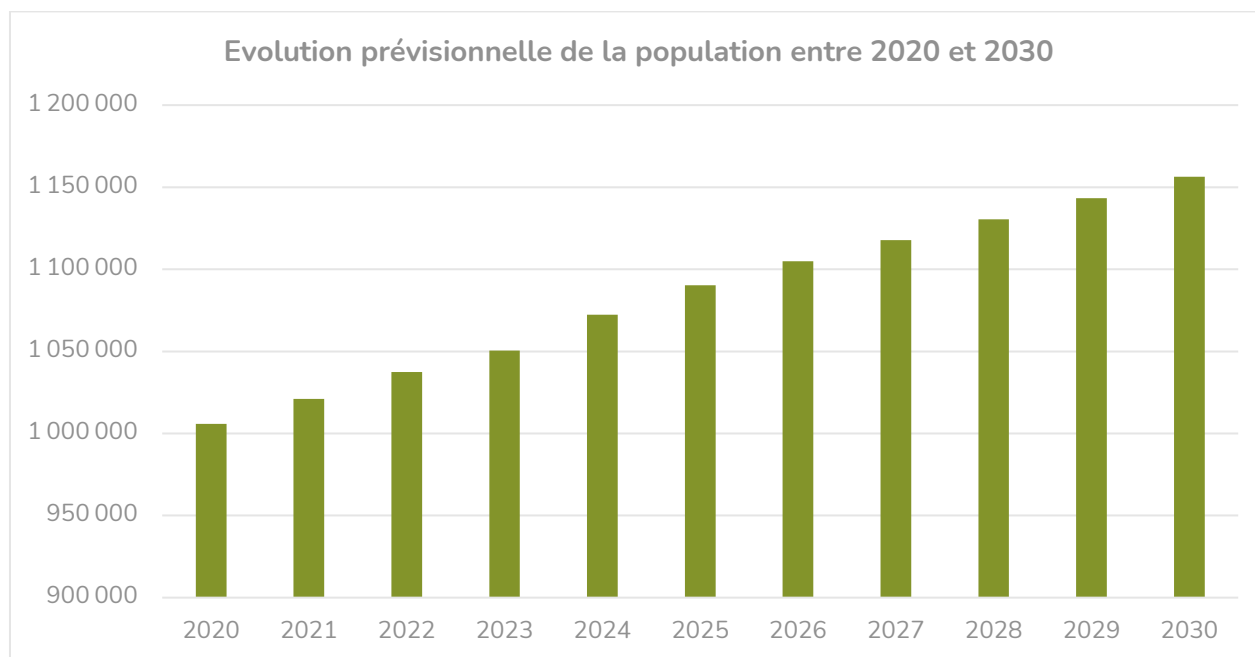
Figure 3 - Territoire de Decoset et EPCI.

Sa population est en hausse constante avec une moyenne annuelle de +1,62% entre 2020 et 2025. Une augmentation prévisionnelle de +1,35% est anticipée pour l'année 2026 par rapport à l'année 2025 puis une hausse moyenne de +1,14% par an est envisagée entre 2027 et 2030.

Le graphique suivant présente l'évolution de la population Decoset en valeur absolue, avec une projection de 1 104 973 habitants en 2026.



Le graphique suivant montre que cette évolution est tendancielle au moins jusqu'en 2030. Ces hypothèses d'augmentation de la population ont été prises en considération pour établir la prospective financière et tarifaire de l'établissement.

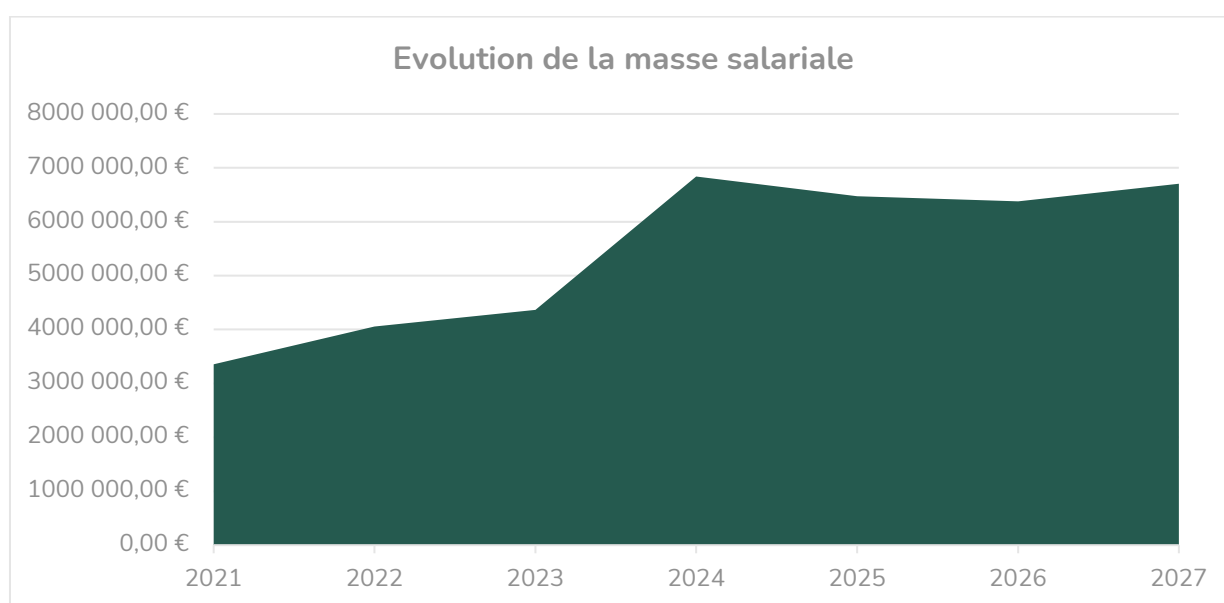


Les données relatives à la gestion des ressources humaines

Comme le prévoit le décret de 2016, il convient d'analyser l'évolution de la masse salariale (1), des effectifs (2), sa répartition par service (3) et la durée effective du travail (4) dans la mesure où ces différents éléments sont susceptibles d'avoir un impact sur le volume de la masse salariale.

L'évolution et les composantes de la masse salariale

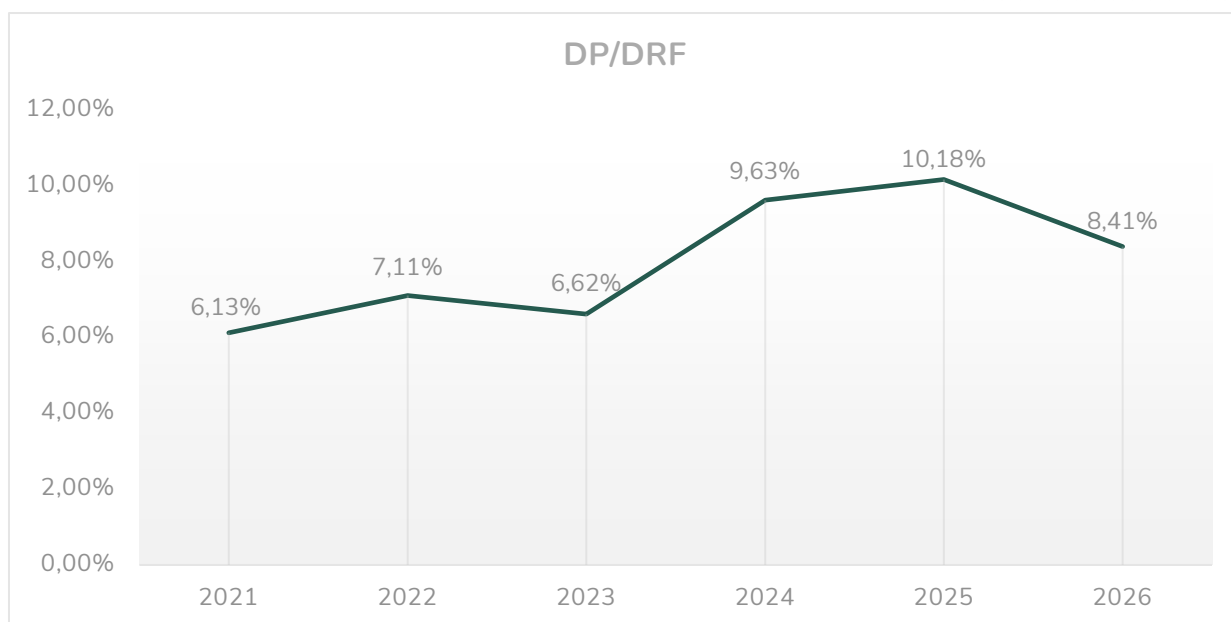
Le graphique suivant illustre l'évolution de la masse salariale du syndicat depuis 2021 (avec une projection anticipée jusqu'en 2027).



Les dépenses de personnel ont augmenté entre 2021 et 2023 en raison de la restructuration des effectifs, puis fortement en 2024 avec le transfert des agents du centre de tri de Toulouse à Decoset.

L'atterrissage 2025 se situe à 6,47 M€. Le principal mouvement réside dans le transfert d'une partie des agents du centre de tri de Toulouse vers Paprec au 1^{er} mai 2025. Cinq agents n'ont pas été transférés mais ont été réaffectés au sein du service Transfert des collectes sélectives. Deux agents ont été transférés puis réintégrés en surnombre suite à une déclaration d'incapacité par la médecine du travail du privé.

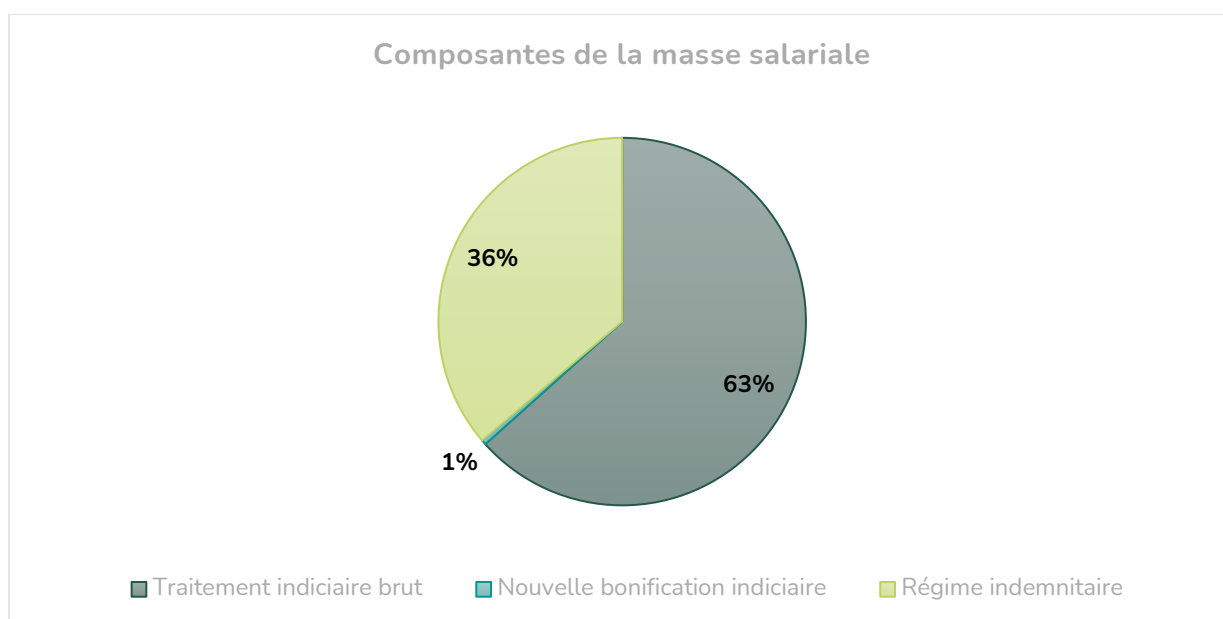
La courbe ci-dessous représente le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (prévisionnel pour les exercices 2025 et 2026).



Pour l'année 2025, il n'est pas prévu de mouvement particulier de personnel. De nouveaux recrutements devraient être opérés fin 2025 ou début 2026 en raison de l'ouverture d'une nouvelle déchèterie innovante à Ribaute (gestion en régie) et de l'ouverture du Hall 9 (micro-déchèterie urbaine et lieu de sensibilisation et d'accompagnement aux changements des pratiques sur l'île du Ramier à Toulouse).

Les dépenses de personnel pour l'année 2026 sont estimées à 6,38 M€ puis à 6,7 M€ en 2027.

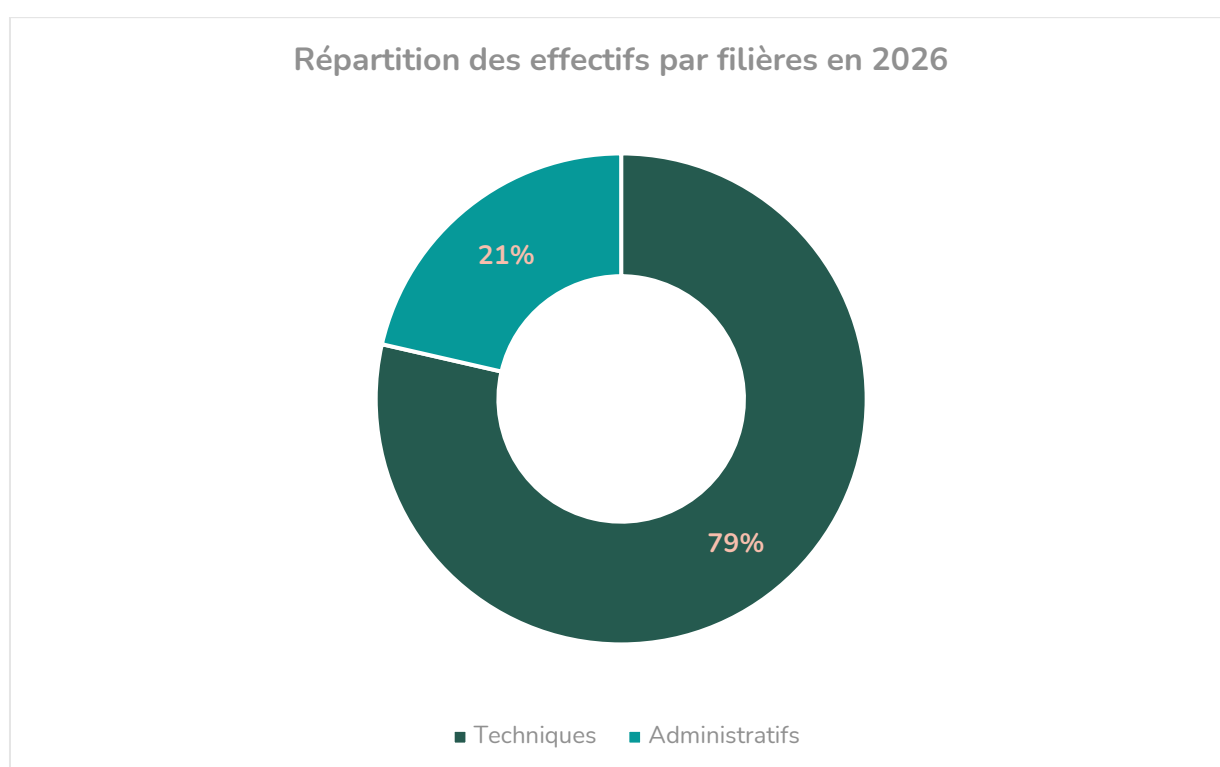
Le graphique suivant précise la répartition des charges de personnel par composantes : traitement indiciaire brut (TIB), nouvelle bonification indiciaire (NBI) et régime indemnitaires (IFSE + CIA), hors charges patronales.



Le régime indemnitaire (RIFSEEP) représente donc environ un tiers des salaires quand le traitement indiciaire représente environ deux tiers.

L'analyse des effectifs

Au début de l'année 2025, les effectifs de Decoset comptabilisait 141 postes pourvus. Cet effectif intégrait les agents du centre de tri (46 agents) dont une partie (12 agents) a été détaché auprès de Paprec titulaire du contrat d'exploitation). Pour 2026, il est envisagé 103 postes pourvus, dont 22 en filière administrative et 81 en filière technique. Le graphique suivant précise la répartition des agents selon la filière.



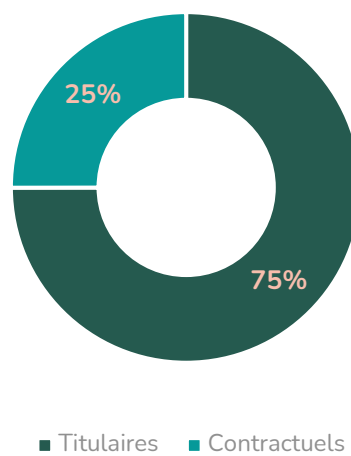
Les effectifs de Decoset en 2026 seront composés de trois quart d'agents titulaires pour un quart d'agents contractuels. Cette répartition est importante car les décisions prises par l'Etat d'augmenter fortement, sur 4 ans, les cotisations retraites des titulaires à la CNRACL auront un impact d'autant plus fort que la proportion des agents titulaires est élevée.

La hausse des cotisations CNRACL concerne uniquement les agents titulaires. Pour rappel, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028 :

- 31,65% en 2024
- 34,65% en 2025
- 37,65% en 2026
- 40,65% en 2027
- 43,65% en 2028

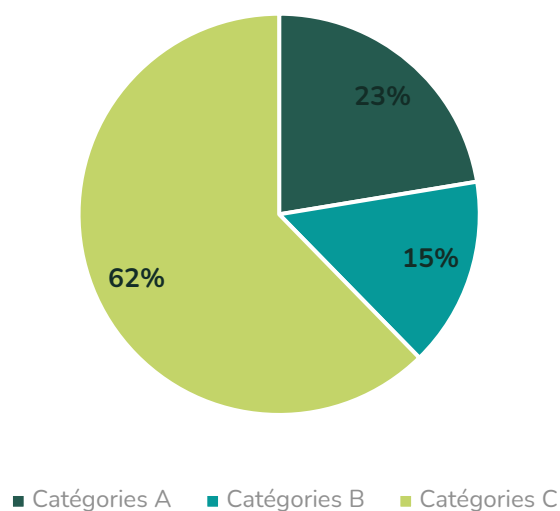
Sur 4 ans, et à effectifs constants (base 2025), l'application de ce décret entraînera une augmentation des dépenses de personnel estimée à 370 000€.

Répartition des effectifs par statut en 2026



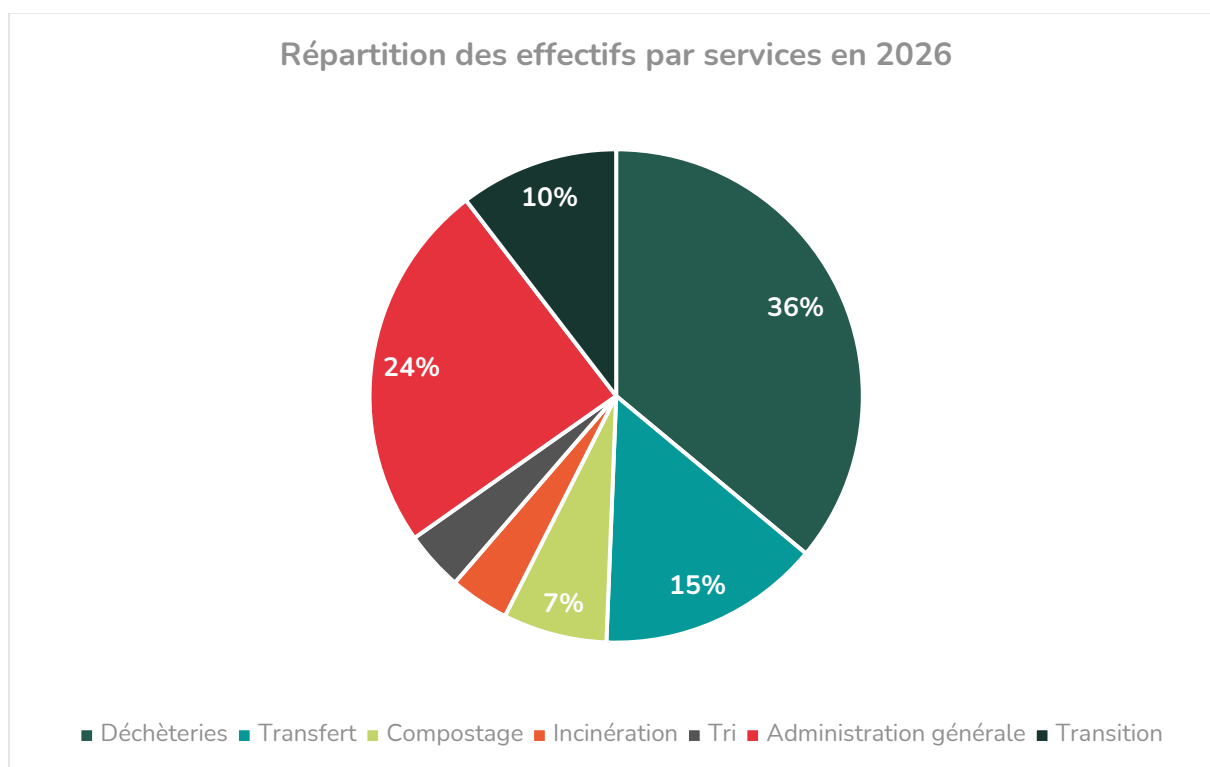
Avec le développement de la gestion des installations en régie, la part d'agents d'exécution est prépondérante comme le montre le graphique ci-dessous.

Répartition des effectifs par catégorie en 2026

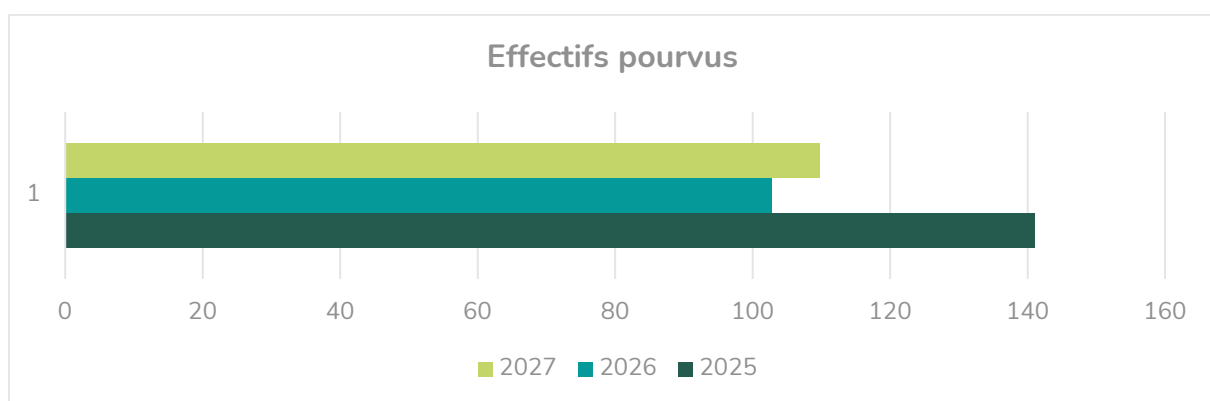


La répartition des effectifs par services

La majorité des effectifs du syndicat concerne le service des déchèteries publiques, répartis sur vingt installations (36%). Les services supports représentent 24% des effectifs (travaux, affaires juridiques, ressources humaines, marchés publics, finances, innovation). Le service transfert représente 15% des effectifs, le compostage 7%, le tri et l'incinération 4% chacun. Enfin, la direction transition représente 10% des effectifs (prévention et changement des comportements, relations usagers, communication, économie circulaire, Hall 9).



Pour l'année 2027, il est envisagé 110 postes pourvus (ouverture de la déchèterie de Ribaute). La baisse des effectifs entre 2025 et 2026 s'explique notamment par la fermeture du centre de tri de Toulouse et le détachement d'une partie des titulaires auprès de Paprec.



La durée effective du travail

Cette donnée est une donnée prévue par le décret de 2016 et doit être intégrée au rapport relatif aux orientations budgétaires. La réglementation fixe le volume horaire de 1607 heures, comptabilisées comme suit :

- Jours de l'année = 365 jours
- Repos hebdomadaires = 104 jours
- Jours fériés (moyenne) = 8 jours
- Jours de congés annuels = 25 jours
- Nombre de jours travaillés = 228 jours
- Temps de travail légal = $228 * 7 \text{ heures} = 1600 \text{ heures}$
- Jour de solidarité = +7heures
- TOTAL A EFFECTUER = 1607 heures

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. La durée hebdomadaire de travail, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48h au cours d'une même semaine ou 44 h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. Le repos hebdomadaire est en principe le dimanche et ne peut être inférieur à 35 heures (24h + 11h de nuit).

En application de l'article 3 du décret n°2000-815 du 25.08.2000, la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10 heures. L'amplitude maximale de la journée de travail, entre l'arrivée le matin et le départ le soir, est fixée à 12 heures. Le repos quotidien est au minimum de 11 heures. Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause minimal de 20 minutes. Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprises entre 22 heures et 7 heures.

Tous les agents de Decoset sont soumis au 1607h et aucune dérogation n'est prévue. Le tableau suivant rappelle les cycles de travail en vigueur à Decoset et précise, pour chaque fonction, les horaires à réaliser pour respecter la règle des 1607 heures :

	Agents du siège	Agents d'encadrement de proximité et agents du siège	Agents des déchèteries et agents du siège	Agents du centre de tri et autres agents d'exploitation
Semaine	52	52	52	52
Week end	104	104	104	104
Jours fériés	8	8	8	8
Jours de congés	25	25	25	25
Jours ARTT	35	21	14	9
Jours travaillés	193	207	214	219
Travail quotidien(décimale)	8.32	7.76	7.50	7.33
<i>Travail quotidien (en heures) pour atteindre 1607 h</i>	8h19	7h46	7h30	7h20
<i>Période de référence hebdomadaire</i>	41h35	38h50	37h30	36h40

Les agents à temps complet doivent réaliser les horaires mentionnés dans le tableau ci-dessus en fonction de leurs missions et des nécessités de service qui y sont attachées.

Les horaires quotidiens mentionnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent également aux agents à temps partiel ou non complet. En revanche, le nombre de jours travaillés est réduit à due concurrence de la quotité du temps partiel ou non travaillé :

- 1 demi-journée par semaine pour 90%
- 1 journée par semaine pour 80%
- 1.5 journée par semaine pour 70%
- 2 journées par semaine pour 60%
- 2.5 jours par semaine pour 50%

Les jours de congés sont proportionnels à la quotité du temps partiel. Le nombre de jours non travaillés restant sont librement fixés par les agents dans l'année.

Les hypothèses prises en dépenses pour la section de fonctionnement

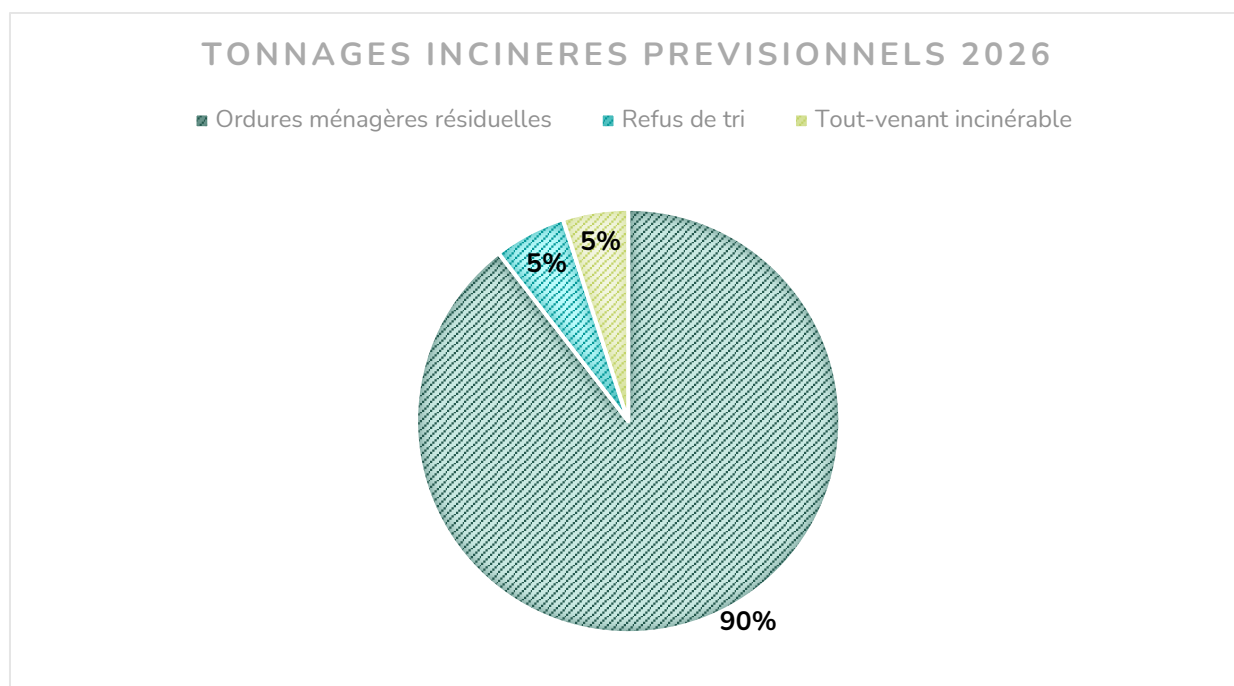
Pour les autres dépenses de fonctionnement, une analyse des hypothèses prises pour chaque filière sera effectuée, avec un classement par ordre de volume budgétaire : incinération (1), déchèterie (2), transfert (3), tri (4), compostage (5), avant d'établir un tableau de synthèse (6) et de faire un point spécifique sur les efforts prévus en matière de prévention et de réduction à la source de la production des déchets (7),

Il convient de noter que le budget afférent à chaque filière sert ensuite à déterminer le tarif applicable aux EPCI adhérents dans le cadre d'une comptabilité analytique. Le périmètre de cette comptabilité analytique ne recouvre pas complètement le périmètre de l'affectation budgétaire.

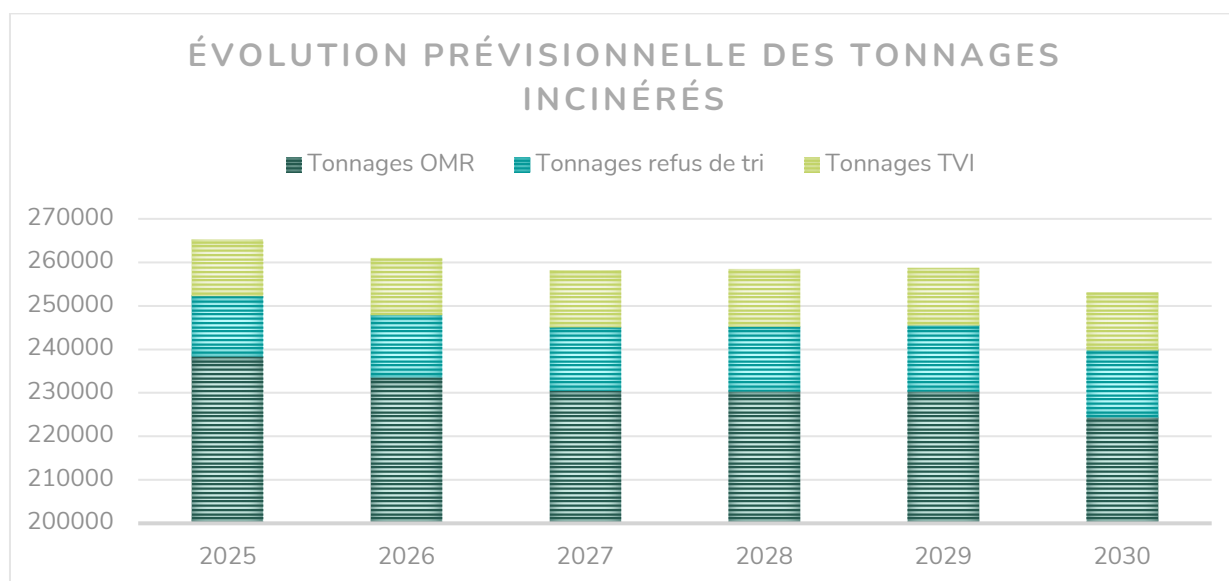
Le budget Incinération

Les dépenses liées à l'incinération des déchets devraient représenter 47% des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2026, avec un montant de 35,65 M€. Ce budget couvre le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) mais également les refus de tri des collectes sélectives et le tout-venant incinérable des déchèteries publiques.

En 2026, Decoset prévoit de traiter 233 500 tonnes d'OMR, 14 300 tonnes de refus de tri et 13 000 tonnes de tout-venant issus des déchèteries.



Le graphique suivant indique une baisse prévisionnelle des tonnages d'OMR d'ici 2030, en revanche se dessine une légère augmentation des refus de tri et des apports de tout-venant en déchèteries.



Concernant le prix de l'incinération à la tonne, il convient de rappeler qu'une nouvelle délégation de service public, pour l'exploitation des deux unités de valorisation énergétique (Toulouse et Bessières), est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Cette délégation prévoit l'exploitation des deux sites existants et la reconstruction d'une nouvelle usine à Toulouse ainsi que son exploitation. Si le renouvellement des contrats a permis d'optimiser le coût de traitement des déchets, ce prix devrait tout de même augmenter ces prochaines années en raison de plusieurs facteurs :

- **La fiscalité**

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un nouveau barème progressif de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Pour les unités atteignant le seuil de 65% de valorisation énergétique, la TGAP passerait de 15 €/tonne en 2025 à 20 €/tonne en 2030 (+1 €/an). Pour les unités n'atteignant pas ce seuil, la TGAP passerait de 25 €/tonne en 2025 à 45 €/tonne en 2030 (+4 €/an). La première hypothèse est retenue dans les perspectives du syndicat.

Concernant les refus de tri, la TGAP passerait de 7,5 €/tonne en 2025 à 10 €/tonne en 2030 (+0,5 € par an).

- Les révisions de prix

En prenant l'hypothèse modérée d'une révision annuelle de +2,5% par an, le prix à la tonne en 2030 serait 14 euros plus cher qu'en 2025. Sur plus de 250 000 tonnes de déchets incinérés, cela représente une hausse de plus de 3,5 M€.

- Le suivi des travaux de premier établissement

Dans le cadre de la reconstruction de l'unité de Toulouse, dont la livraison est prévue fin 2031, Decoset prévoit de recourir à l'expertise d'un prestataire extérieur pour le suivi des travaux. Il conviendra par ailleurs de réaliser des provisions pour assurer la déconstruction de l'usine actuelle à partir de 2032.

- Les aléas

Au-delà des facteurs d'augmentation cités ci-dessus, dont la réalisation est probable et anticipable, il convient par prudence de prévoir des facteurs de risques non identifiés à ce jour. Cela peut être la mise en place d'une nouvelle taxe qui pèserait sur les UVE (taxe carbone), le relèvement du barème de TGAP ou des seuils de valorisation énergétique, la prise en charge par Decoset d'un surcoût d'exploitation pour le délégataire en raison d'un événement extérieur qui ne lui serait pas imputable et qui ne pourrait être considéré comme entrant dans ses « risques et périls ».

En tenant compte de ces différentes hypothèses, le budget incinération devrait dépasser les 39,5 M€ à horizon 2030, soit près de 4 M€ de plus qu'en 2026.

Il convient enfin de préciser que les dépenses inscrites au budget « incinération » sont refacturées en partie (c'est-à-dire déduction faite des autres recettes) aux EPCI membres au travers de plusieurs tarifs.

Ainsi, si les OMR sont facturées dans le tarif incinération/tonne, les refus de tri sont eux facturés dans le tarif tri/tonne et le TVI dans le tarif déchèteries/habitant. En effet, comme précisé plus avant, les budgets reflètent les prestations de traitement ou de transfert tandis que les tarifs reflètent les coûts par filières.

Le budget Déchèteries

En termes de volume financier, il s'agit du deuxième poste de dépenses pour Decoset, avec 10,94 M€ de dépenses prévues en 2026. Cela représente 14% des dépenses

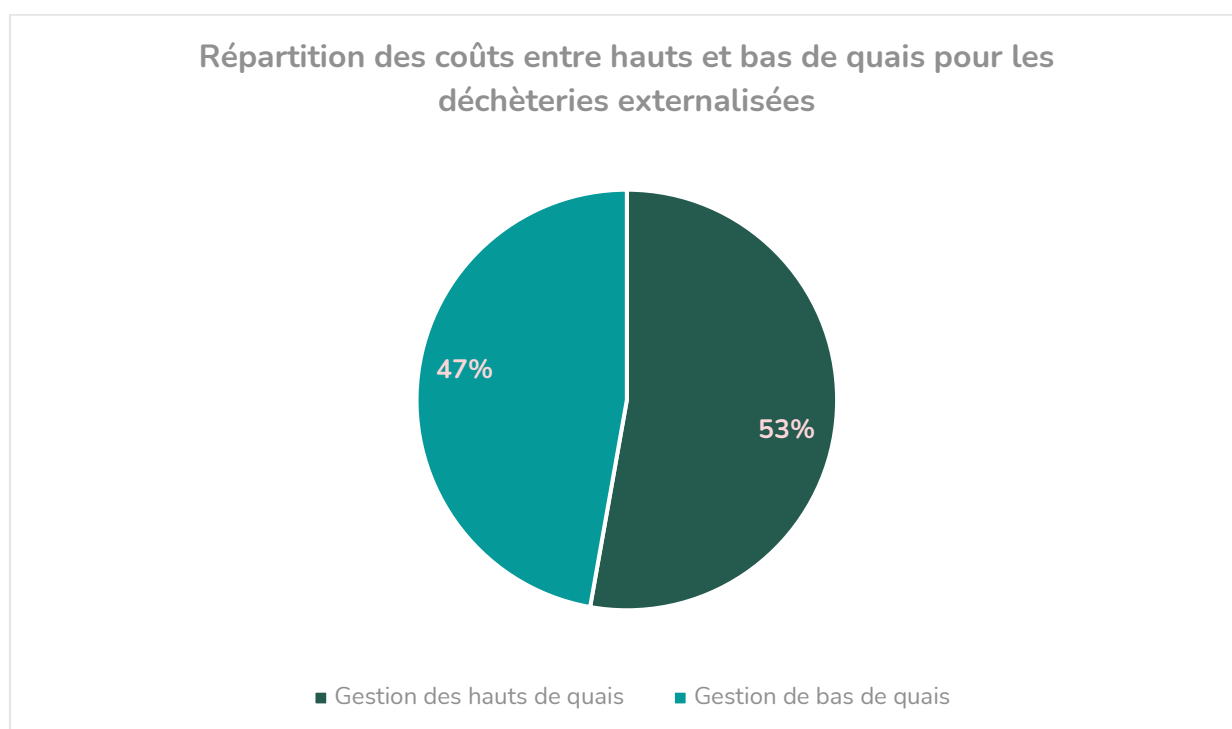
réelles de fonctionnement. Treize déchèteries sont gérées en prestation de services et sept déchèteries en régie.

Les déchèteries externalisées coûteraient 9,75 M€ en 2026 (gestion des hauts de quais, c'est-à-dire l'accueil des usagers, le transport et le traitement des déchets).

Les déchèteries exploitées en régie coûteraient 3.45 M€ dont 2,26 M€ de dépenses de personnel et 1,19 M€ de cout de traitement des flux hors déchets verts et transfert, (le traitement des déchets verts étant inscrit dans les dépenses du budget « compostage » et le transport de tous les déchets dans le budget « transfert »),

Pour autant, comme précisé plus avant, l'ensemble des dépenses relatives à l'exploitation des déchèteries est refacturé dans le tarif déchèteries/habitant même si les dépenses sont inscrites dans plusieurs budgets.

Concernant les déchèteries externalisées, la répartition entre accueil des usagers et transport/traitement des déchets est relativement équivalente comme le précise le graphique ci-dessous.



Si l'on considère l'ensemble des dépenses de fonctionnement des déchèteries indépendamment des budgets (charges de personnel incluses), les treize déchèteries externalisées représenteraient un peu moins de 10,88 M€ et les sept déchèteries en régie 5,12 M€, soit en moyenne 0,73 M€ pour une déchèterie en régie et 0,83 M€ pour une déchèterie en prestations de services.

Considérant que l'entretien des sites (petits travaux) est à la charge du prestataire pour les déchèteries externalisées et à la charge du syndicat pour les déchèteries en régie, les deux modes de gestion peuvent être considérés comme relativement équivalents d'un point de vue financier.

En tenant compte d'hypothèses de révision des prix et d'évolution de tonnages, si les dépenses des déchèteries représentent 16 M€ en 2026, elles dépasseraient les 19 M€ en 2030.



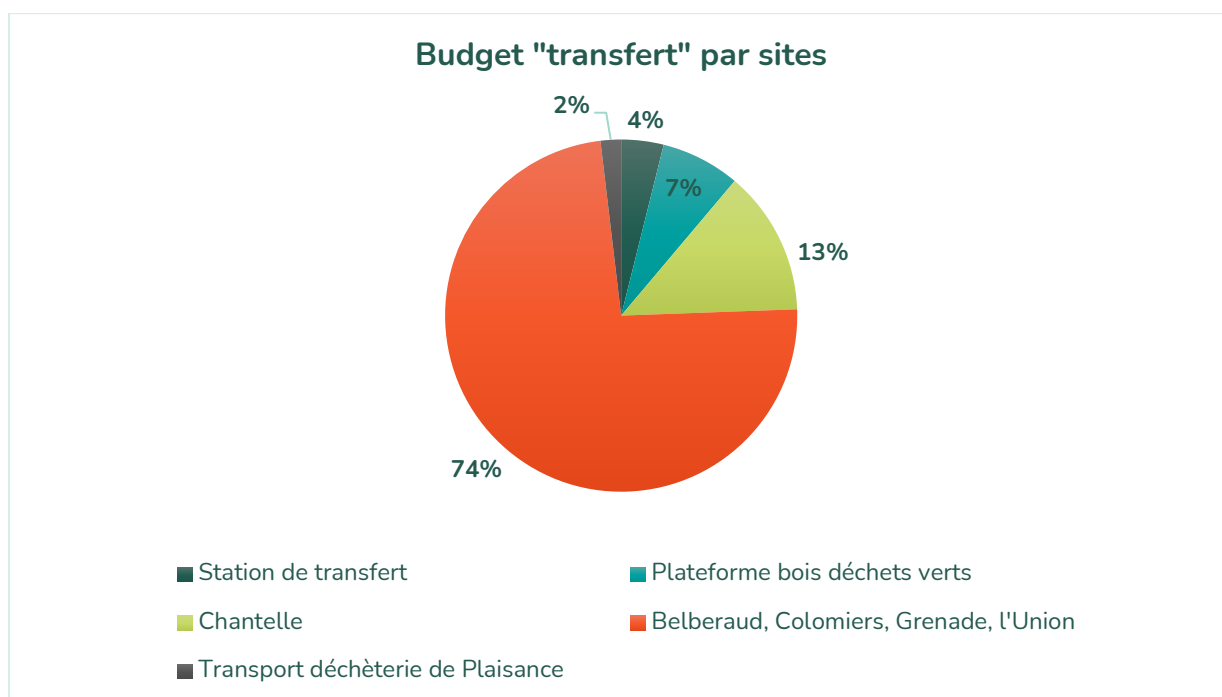
Figure 4 - Déchèterie Decoset.

Le budget Transfert

Auparavant le budget transfert faisait l'objet d'une facturation à part. Pour simplifier et optimiser la gestion, il a été décidé d'intégrer le coût du transfert dans le coût de chaque filière à compter de l'exercice 2026.

Le budget des transferts pour l'exercice 2026 est estimé à 5,31 M€. Les dépenses prévisionnelles sont réparties entre plusieurs sites de transfert :

- La Station de transfert de Daturas (STD)
- La plateforme de transit bois et déchets verts à Daturas (TBDVD)
- Le quai de Chantelle
- Les quais de Belberaud, Colomiers, Grenade, l'Union



Les dépenses de fonctionnement des transferts pour les 3 sites en régie (Chantelle, centre de transfert bois / déchets verts - TBDVD, et station de transfert de Daturas - STD) représentent 26% des dépenses de transfert, hors masse salariale. Elles sont constituées des dépenses de carburants, de locations d'engins, de réparations de véhicules, des fluides, du nettoyage des locaux et des EPI, du transport en prestations de service vers les exutoires.

Pour les 4 sites en prestations de services (Belberaud, Colomiers, Grenade, l'Union), les dépenses couvrent l'intégralité de l'exploitation des sites : personnel, matériels, transports, rotations.

Comme pour l'incinération, il convient de préciser que les dépenses inscrites au budget « transfert » en section de fonctionnement sont intégralement refacturées via des tarifs par filières :

- Les dépenses de la Station de transfert sont refacturées dans le tarif encombrants/tonne
- Les dépenses de la TBDVD sont refacturées dans le tarif compostage/tonne
- Les dépenses du quai de Chantelle sont refacturées dans le tarif tri/tonne (transfert de collectes sélectives)
- Les dépenses des quais en prestations de services sont refacturées dans les tarifs incinération/tonne + tri/tonne + compostage/tonne + encombrants/tonne au prorata des tonnages entrants sur ces quais.

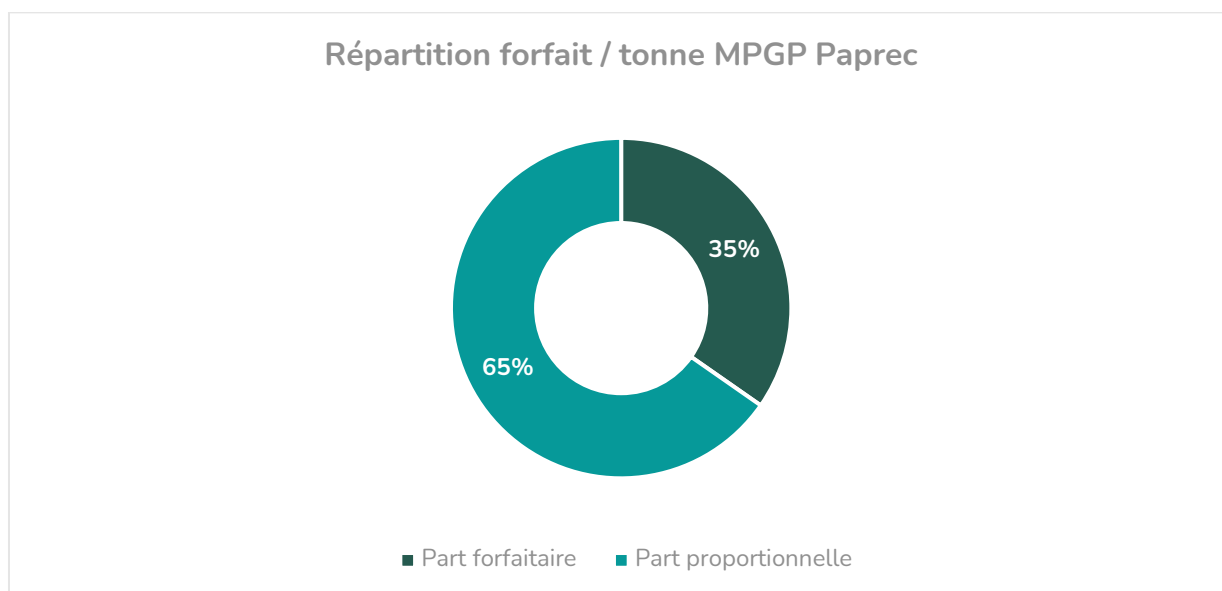
Contrairement aux années précédentes, il n'existera donc plus de tarif transfert/tonne à partir de 2026. Toutefois, le principe de solidarité, entériné dès la naissance du syndicat, est respecté puisque les coûts des transferts sont répartis sur la totalité des tonnages produits, qu'ils aient réellement transité ou non par un centre de transfert.



Figure 5 - Centre de transfert Déchets Verts.

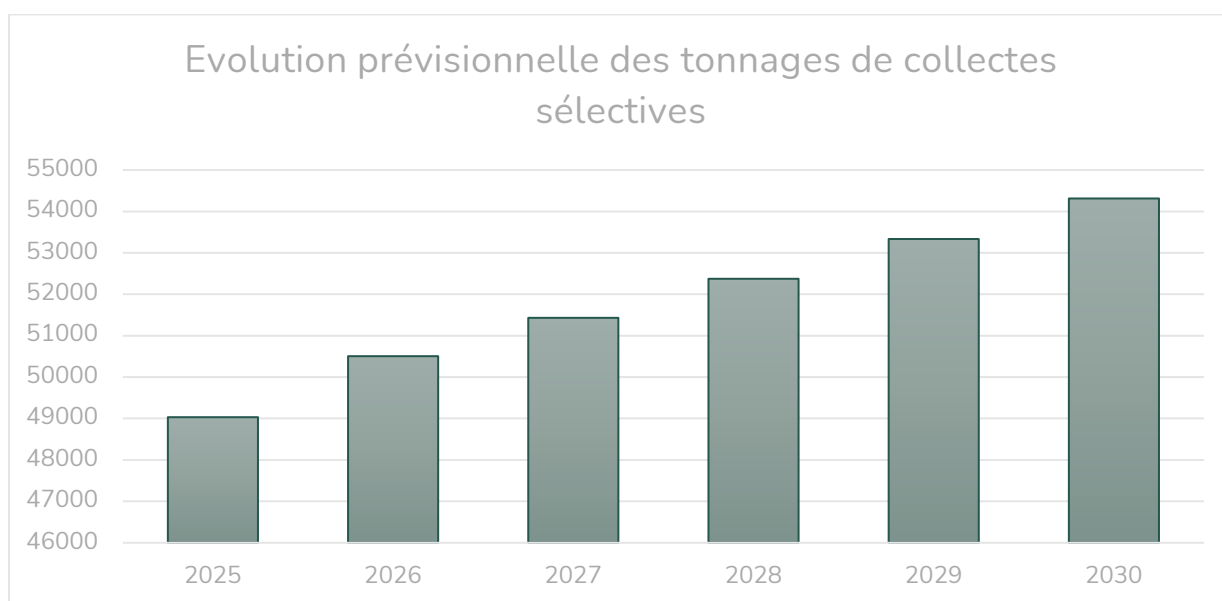
Le budget Tri

Le budget tri pour l'exercice 2026 est estimé à 5,46 M€. Les dépenses concernent l'exploitation du nouveau centre de tri de Bessières par Paprec. Elles se répartissent entre forfaits et prix proportionnels comme suit :



Les dépenses proportionnelles évoluent en fonction des tonnages tandis que les parts forfaitaires restent fixes tout au long de la durée du contrat.

Il est anticipé une hausse des tonnages de collectes sélectives sur la période 2025-2030, passant de 49 000 tonnes à 54 300 tonnes, c'est-à-dire de 44,97 kg/hab à 46,97 kg/hab.

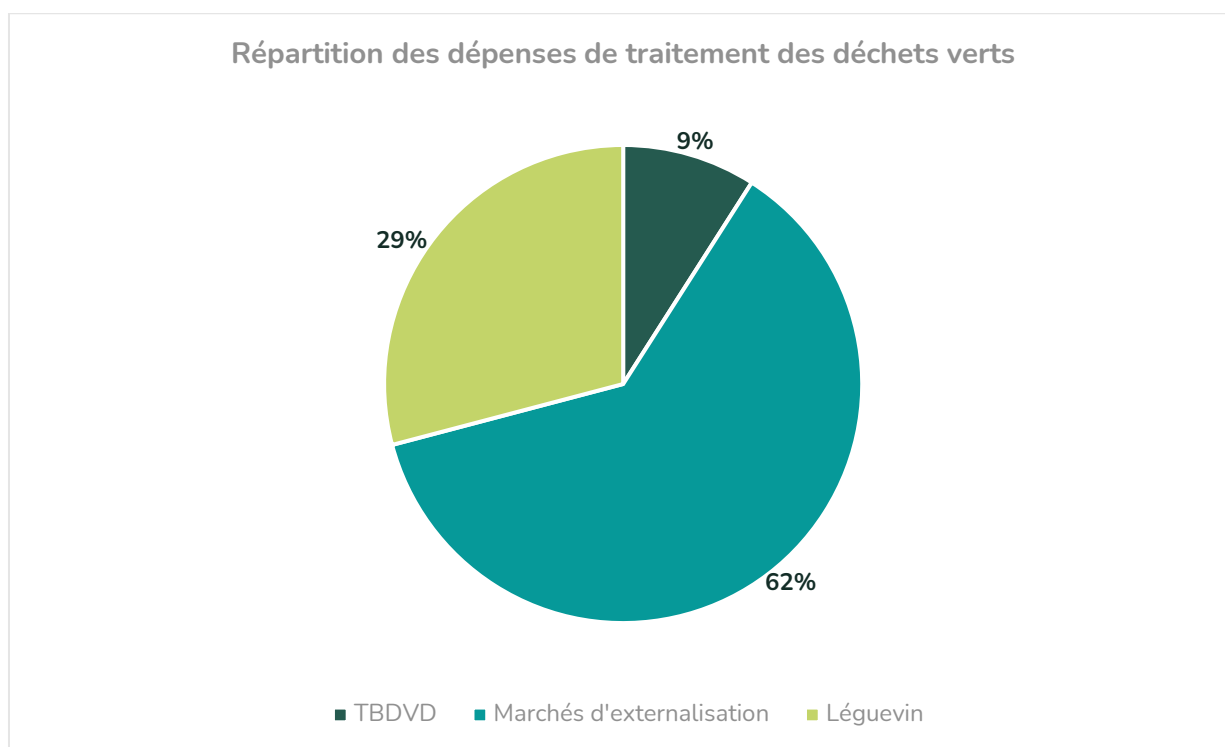


Le budget Compostage

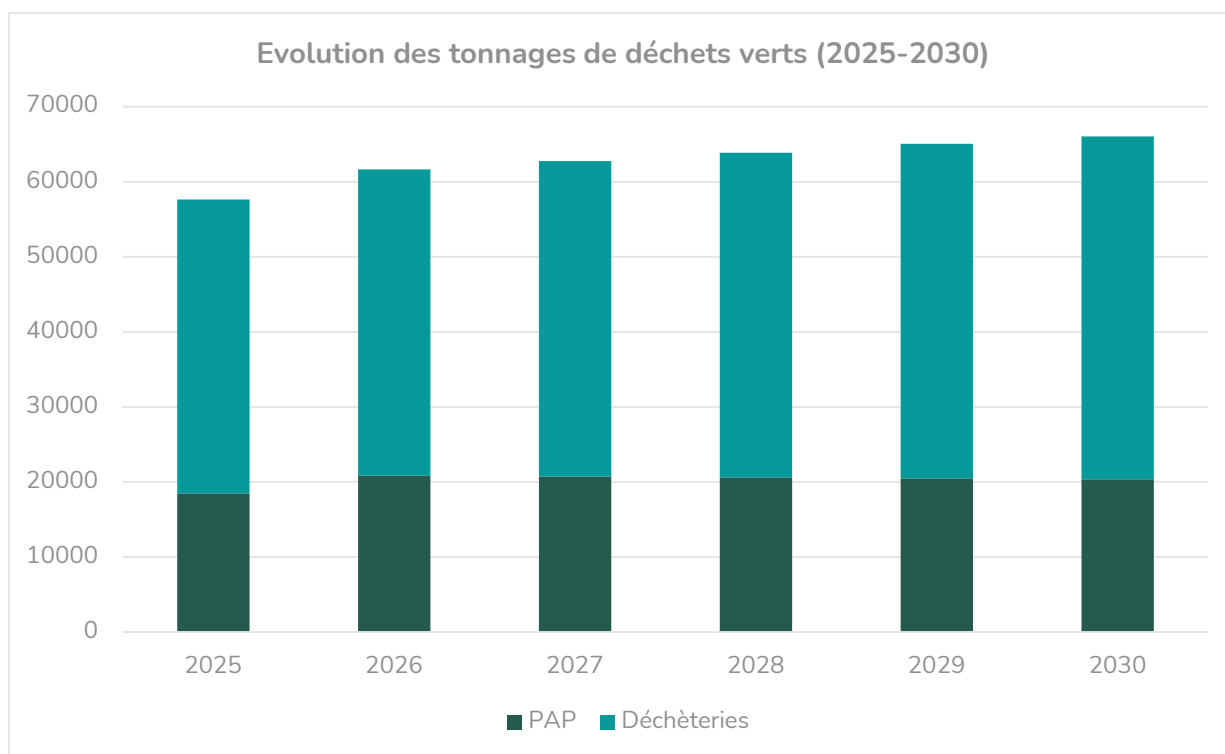
Le budget compostage est évalué à 2,29 M€ pour l'exercice 2026. Il couvre toutes les dépenses de traitement des déchets verts.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte (PAP) et ceux des centres techniques municipaux sont refacturés via le tarif compostage/tonne. En revanche, les déchets verts des déchèteries publiques sont refacturés via le tarif déchèteries/habitant.

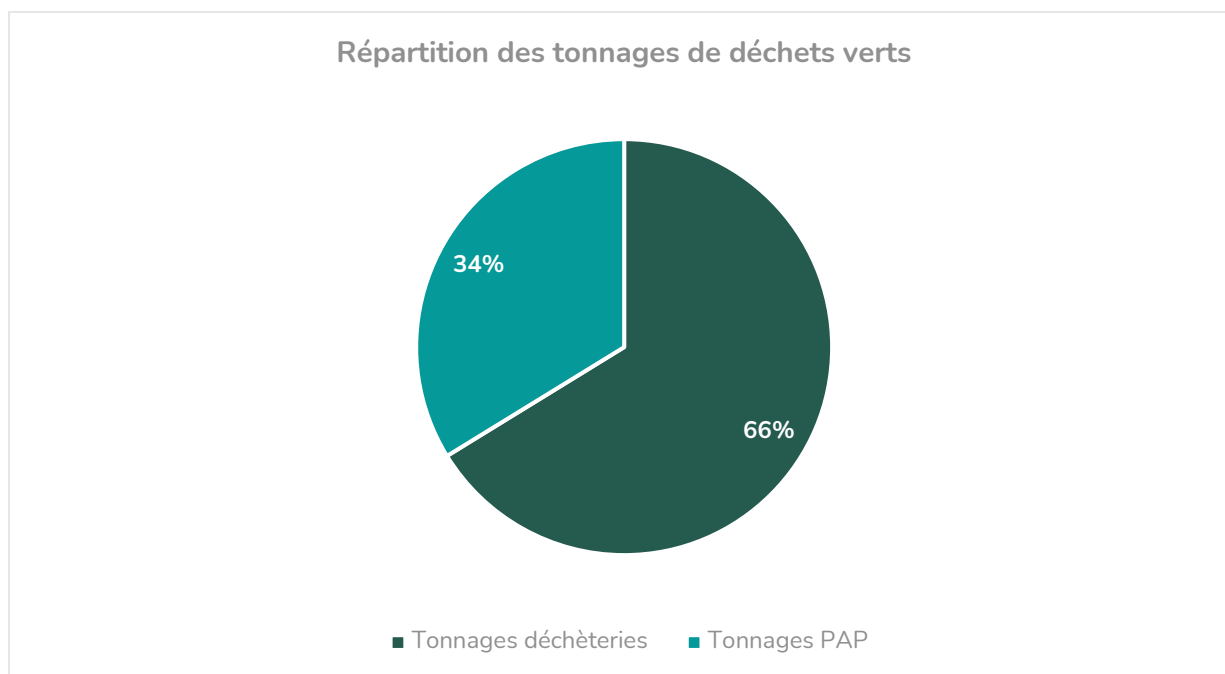
Une partie des déchets verts sont transportés puis traités directement par un prestataire de service. Une autre partie transite par la plateforme de Traitement Bois Déchets Verts de Daturas (TBDVD) avant d'être eux aussi traités dans un exutoire privé. Enfin, une partie des tonnages est réceptionnée sur la plateforme de Léguevin, site appartenant au syndicat et géré en prestations de service.



Concernant l'évolution des tonnages, il est plutôt anticipé une baisse des tonnages en PAP et une hausse des tonnages en déchèteries.



Pour 2026, Decoset prévoit d'accueillir 40 800 tonnes de déchets verts sur ses 20 déchèteries et d'en traiter 20 800 tonnes collectés en porte-à-porte par les EPCI ou par leurs centres techniques.



Synthèse des budgets en section de fonctionnement par services

Le tableau suivant précise les inscriptions budgétaires prévisionnelles de l'exercice 2026 par services gestionnaires.

Par Services	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2025/BP 2026
Administration générale	476 840,00 €	417 620,00 €	-14,18%
Affaires juridiques	888 000,00 €	1 081 500,00 €	17,89%
Biodéchets	175 000,00 €	188 000,00 €	6,91%
Communication	128 520,00 €	136 700,00 €	5,98%
Compost	2 357 100,00 €	2 291 966,52 €	-2,84%
Déchèterie professionnelle	16 500,00 €		
Déchèteries publiques	11 066 330,00 €	10 936 040,00 €	-1,19%
Economie circulaire	411 100,00 €	384 500,00 €	-6,92%
Elus	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
Encombrants	1 941 900,00 €	1 450 373,00 €	-33,89%
Hall 9	27 700,00 €	27 700,00 €	0,00%
Finances	4 467 996,28 €	4 954 367,66 €	9,82%
Incinération	30 129 957,29 €	35 654 443,00 €	15,49%
Innovation	- €	- €	
Marchés publics Achats	56 000,00 €	53 000,00 €	-5,66%
Prévention et Changement des Comportements	155 912,00 €	289 435,00 €	46,13%
Masse salariale	6 952 979,68 €	6 375 880,15 €	-9,05%
Ressources humaines (hors 012)	66 000,00 €	55 000,00 €	-20,00%
Informatique	373 851,17 €	286 446,21 €	-30,51%
Transfert	5 143 452,00 €	5 312 952,14 €	3,19%
Travaux	298 100,00 €	368 700,00 €	
Tri	5 885 653,49 €	5 455 277,00 €	-7,89%
TOTAL	71 118 891,91 €	75 819 900,69 €	6,20%

Il n'y a pas de changement majeur prévu en 2026 par rapport à l'exercice 2025. L'augmentation du budget « incinération » est principalement dû au basculement des dépenses de TVI et de refus de tri des budgets « déchèteries » et « tri » vers ce budget.

Focus sur les dépenses liées à la prévention

En 2024, en cohérence avec les décisions prises dans le Schéma Stratégique de Decoset, l'organigramme a évolué avec la création d'une nouvelle direction transition. Cette direction couvre plusieurs services :

- Relations usagers
- Hall 9
- Communication
- Economie circulaire
- Prévention et changement des comportements

Des dépenses spécifiquement liées à la prévention sont ainsi engagées :

- La création, l'entretien et l'animation de jardins pédagogiques sur plusieurs sites de Decoset
- La conception et la maintenance des circuits de visite sur les installations de traitement (centre de tri de Bessières)
- L'animation d'un observatoire pédagogique sur la déchèterie phare de Plaisance-du-touch
- L'édition de livres pédagogiques « zéro déchets » ou de fiches tutos « sensibilisation »
- La maintenance de logiciels de suivi des sites de compostage en pieds d'immeubles (collectifs)
- Le renouvellement par saison d'un « showroom du réemploi » sur la déchèterie de Plaisance
- L'exploitation des zones de réemploi sur les déchèteries de l'Union et de Blagnac
- La réalisation de partenariats avec des organismes comme Agro d'Oc ou l'IFV pour des expérimentations de broyats de déchets verts ou pour l'animation d'ateliers de sensibilisation aux entreprises et/ou aux services et élus (CCI).
- Le soutien aux acteurs du réemploi
- La communication autour de ces thèmes

Ces dépenses sont évaluées à 0,67 M€ en 2026, hors dépenses de personnel (animateurs).

Decoset souhaite renforcer ses actions en faveur de la prévention. L'ouverture du Hall 9, fin 2026 ou début 2027, viendra compléter ce panel de dépenses.

Les hypothèses prises en recettes pour la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent à la fois les prestations versées par les EPCI adhérents (1) mais également le produit des ventes de produits issus de la valorisation des déchets (2), ces éléments permettant de déterminer la grille tarifaire applicable pour l'année à venir et pour les années suivantes (3).

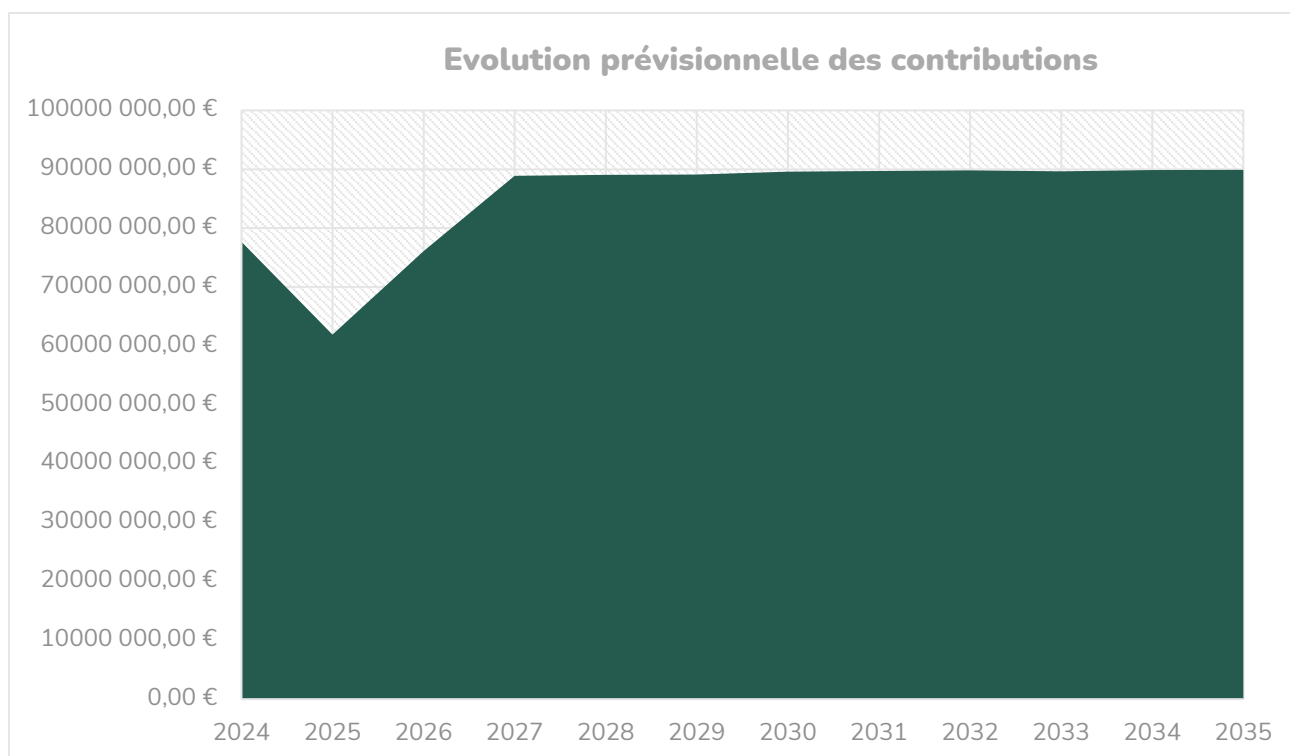
Les prestations versées par les EPCI adhérents

Decoset est un établissement public sans fiscalité propre, financé principalement par des prestations versées par les collectivités membres. Les recettes doivent permettre à minima de couvrir les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette, mais elles peuvent également participer au financement des investissements (autofinancement).

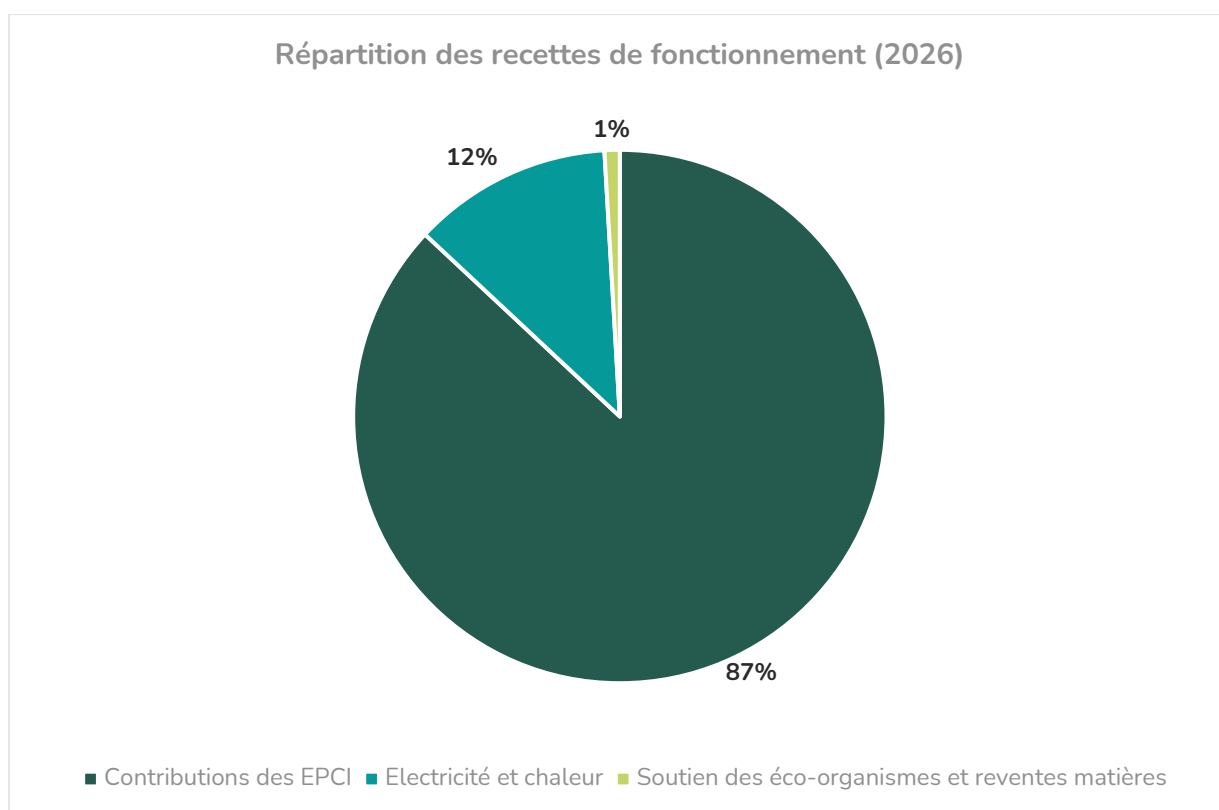
Dans le rapport d'orientations budgétaires 2025, il était prévu une baisse exceptionnelle des contributions en 2025, afin de participer à l'effort des membres face aux dispositions législatives contraignantes de la loi de finances pour 2025. Les excédents constitués depuis 2021 ont permis de réduire ces contributions temporairement, mais il était alors annoncé une hausse en 2026 : « Dès 2026, les contributions des membres devraient retrouver leur niveau de 2024 (autour de 78 M€) puis atteindre un pallier autour de 84 M€ pendant quelques années avant de redescendre autour de 81 M€. » (ROB 2025).

Les contributions désormais attendues pour l'année 2026 sont de l'ordre de 76 M€ qui correspond globalement au montant facturés aux EPCI adhérents par Decoset en 2024.

Compte tenu d'une volonté commune de lisser davantage les contributions annuelles (éviter les variations trop importantes d'une année à l'autre pour assurer une fiscalité pérenne) et compte tenu de la programmation pluriannuelle des investissements ainsi que des incertitudes pesant sur le budget du syndicat, le pallier des contributions a été réajusté autour de 89 M€ dès 2027 pour rester stable jusqu'en 2035 (en fonction des hypothèses et des informations connues à ce jour).



Si les contributions des EPCI représentent la majeure partie des recettes du syndicat, Decoset perçoit néanmoins des recettes tirées des ventes de matériaux, des ventes d'électricité et de chaleur et des soutiens des éco-organismes.



Les produits issus de la vente de l'énergie

Concernant les recettes de chaleur et d'électricité liées à l'incinération de nos déchets, les prévisions dessinent une évolution à la hausse puisqu'il est anticipé une augmentation de la production de ces deux énergies. Toutefois, les prévisions liées au prix de vente sont très incertaines et peuvent fortement réagir aux moindres variations de l'économie mondiale et/ou européenne notamment en ce qui concerne l'électricité. La diminution de ces recettes entraînerait de facto une augmentation des contributions des EPCI membres.

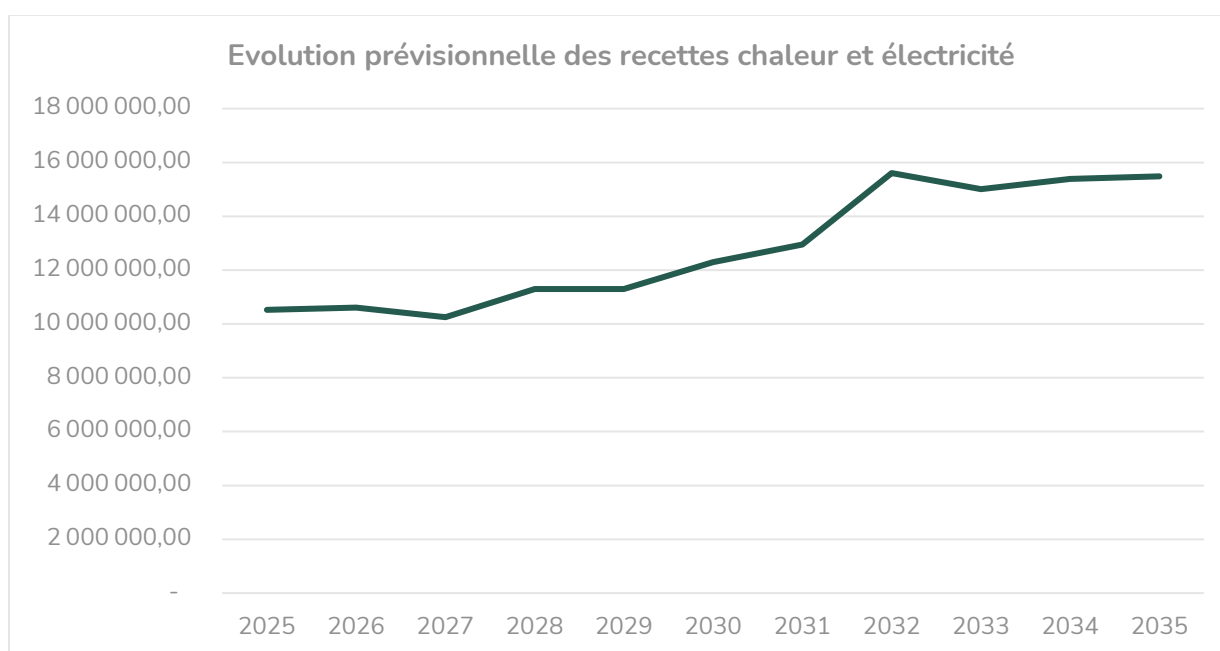


Figure 6 - Unité de Valorisation Energétique de Bessières.

La grille tarifaire anticipée pour 2026

Le tableau suivant présente les contributions prévisionnelles applicables aux EPCI membres en fonction de leurs tonnages ou de leurs habitants.

Les tarifs à l'habitant couvrent les besoins de financement des investissements et sont donc plus sujets à de fortes variations en fonction des choix opérés : si le syndicat emprunte, la charge est étalée et dégressive ; si le syndicat autofinance, les tarifs augmentent fortement les années où les décaissements prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ont lieu.

Ces effets de « pics » en cas d'autofinancement sont la conséquence du manque de réserves constituées par le syndicat dans le passé. Depuis 2021, Decoset a fait le choix de dégager de l'épargne et de constituer un fonds de roulement pour lui permettre d'écarter ces pics. La demande des EPCI adhérents de réduire ces lignes d'autofinancement puis de limiter les versements pour 2025 ne permettent pas d'éviter ces pics.

Contributions votées	Projections de la grille tarifaire				
	2026	2027	2028	2029	2030
Incinération/tonne	107,06 €	121,73 €	116,57 €	127,38 €	133,35 €
Tri mélange /tonne	189,60 €	216,12 €	218,84 €	221,56 €	223,36 €
Compostage en PAP /tonne	73,09 €	74,49 €	75,87 €	77,29 €	78,75 €
Encombrants /tonne	263,05 €	247,34 €	255,33 €	263,98 €	272,24 €
Transfert /tonne	0,00 €				
Bio-déchets /tonne	62,08 €	60,23 €	60,13 €	60,13 €	60,13 €
Charges de structure Decoset /hab	3,22 €	3,12 €	3,35 €	3,27 €	3,29 €
Dépenses transition/hab	5,68 €	1,71 €	1,71 €	1,70 €	1,70 €
Déchèteries /hab	17,31 €	17,18 €	19,18 €	19,03 €	18,29 €
Charges fixes Compostage en PAP /hab	0,63 €	0,83 €	0,82 €	0,81 €	0,80 €
Charges fixes transfert /hab	1,27 €	0,61 €	5,35 €	3,48 €	0,79 €
Charges fixes incinération /hab	4,17 €	8,79 €	8,69 €	8,60 €	8,51 €
Charges fixes tri/hab	2,30 €	3,67 €	3,70 €	3,73 €	3,69 €

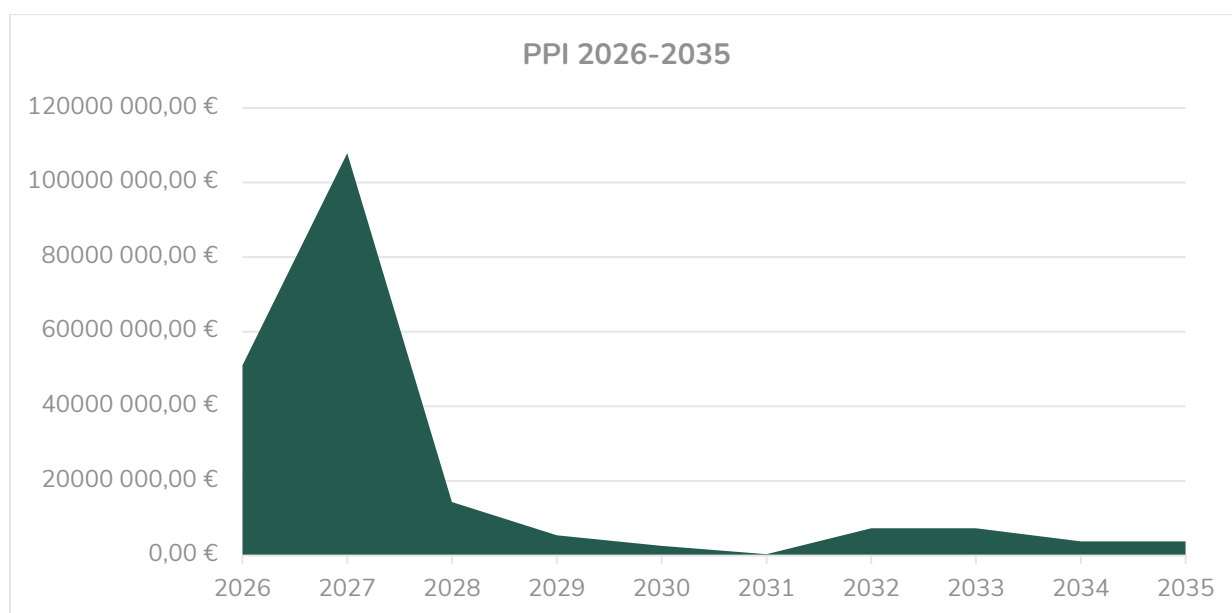
Il convient de noter que le lissage des variations dans le temps s'est effectué au niveau des prestations globales versées par le EPCI à Decoset et non sur le niveau de chaque tarif. Ces tarifs sont établis sur la base d'une prospective partagée avec les EPCI adhérents.

Les hypothèses prises en section d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, il semble important de préciser les opérations inscrites à ce jour dans la programmation pluriannuelle des investissements (1) et les sommes inscrites au budget 2026 (2) avant d'examiner les modes de financement à mobiliser au cours du prochain exercice pour les financer (3).

Le plan pluriannuel d'investissements

Le tableau suivant présente les investissements que le syndicat prévoit de porter au cours des dix prochaines années.



Au total, ce sont plus de 200 M€ qui seront investis entre 2026 et 2030. Les principaux projets sont les suivants :

- **La subvention d'équipement versée pour la reconstruction de l'Unité de valorisation énergétique de Toulouse**

Decoset a conclu une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation des UVE de Toulouse et de Bessières et pour la reconstruction de l'unité de Toulouse. Cette DSP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Stratégiquement, Decoset a choisi de subventionner le délégataire pour une partie de cet investissement afin d'étaler son amortissement sur une durée plus longue que celle de la DSP et ainsi réduire le coût d'exploitation.

Cette subvention fait l'objet de trois versements forfaitaires : 30 M€ en 2025, 30 M€ en 2026 et 90 M€ en 2027.

- La démolition de l'UVE de Toulouse

Une fois la nouvelle UVE de Toulouse mise en service, il conviendra de déconstruire l'UVE actuelle. Ces travaux interviendraient sur les exercices 2032 et 2033. Une fois cette installation démolie, Decoset pourrait construire une nouvelle installation en fonction des besoins de son territoire : déchèterie, locaux administratifs, plateforme de mâchefers, centre de transfert. L'ensemble de ces travaux sont évalués à 21 M€ sur 4 ans (2032-2035).

- Le Hall 9

Decoset a pour ambition de transformer le hall 9 de l'ancien parc des expositions sur l'île du ramier en lieu de sensibilisation et d'accompagnement aux changements des pratiques. Les travaux ont débuté en 2025 et se poursuivront en 2026 pour plus de 6 M€ au total. L'ouverture au public de ce nouveau lieu emblématique est prévue pour le début d'année 2027.

- La construction d'une déchèterie à Ribaute

Afin de compléter le réseau de déchèteries du territoire, un projet de déchèterie innovante à l'est du territoire est en cours. L'acquisition du foncier a été réalisée en 2025 et les travaux de construction auront lieu en 2026 pour un montant estimatif de 4,5 M€ (hors terrain). L'ouverture au public est prévue en fin d'année 2026.

- La construction d'une déchèterie dans le secteur Nord

Le maillage des déchèteries sur le territoire de Decoset fait apparaître un manque d'équipement dans la zone Nord (communes de Cépet, Saint-Sauveur, Bouloc, Castelnau d'Estrefonds, Gargas). A l'instar des déchèteries de Plaisance-du-Touch à l'ouest du territoire et de Ribaute à l'est, Decoset souhaite construire une déchèterie innovante et pédagogique dans le nord de son territoire. Le montant du projet englobant l'achat du foncier et les travaux s'élèverait à 4,2 M€ répartis sur 4 exercices (2027-2030).

- Les autres projets

- Magasin de réemploi chemin de Fenouillet (2025-2029) – 3 M€
- Relocalisation de la déchèterie de Monlong (2025-2028) – 4,4 M€
- Reconstruction de la déchèterie de Cugnaux (2026-2030) – 3,8 M€

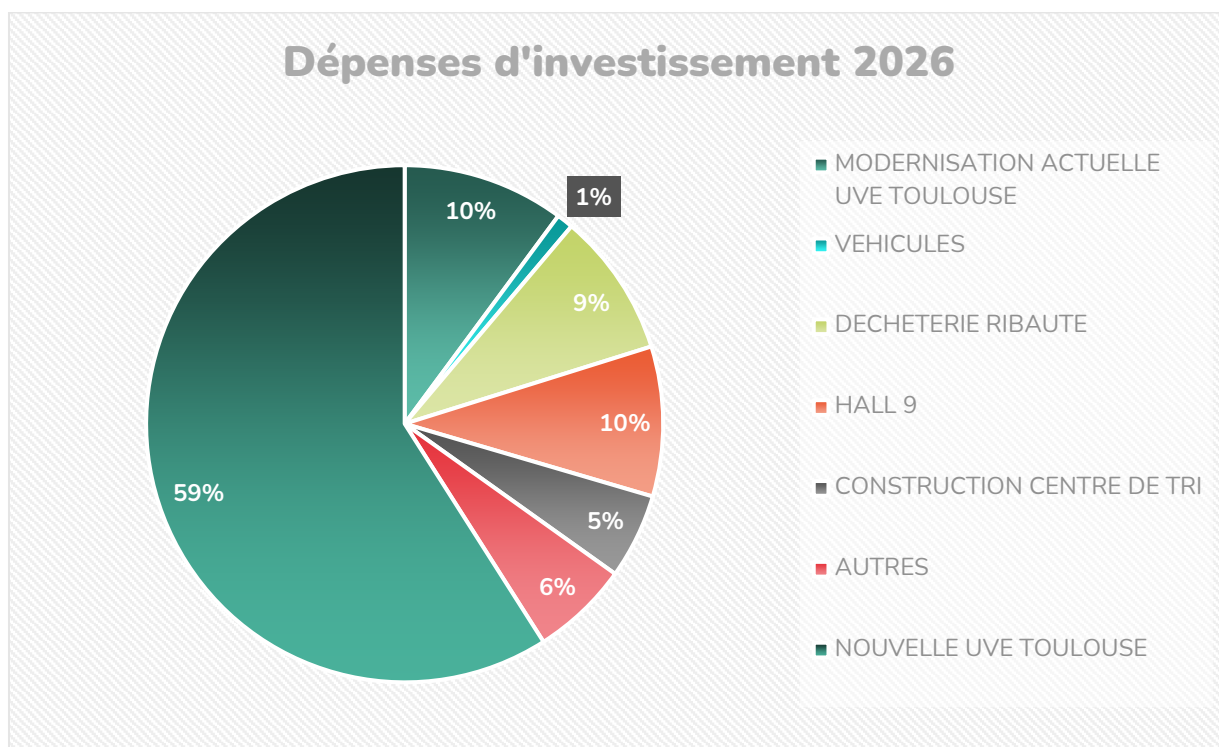
- Construction d'une déchèterie à Daturas (2026-2029) – 3,4 M€
- Agrandissement des déchèteries existantes : Fronton, Cornebarrieu, Labège, Ramonville (2025-2029) – 2,8 M€
- Création de 3 éco-points de quartier (2024-2028) – 1 M€
- Poursuite des travaux de confortement de l'UVE de Toulouse (2025-2027) – 15 M€
- Construction de deux plateformes de compostage (2025-2028) – 10 M€
- Création ou mise aux normes des centres de transfert : Dandine, Colomiers, Grenade, Daturas (2026-2029) – 10 M€
- Renouvellement des matériels roulants, des équipements de déchèteries, des matériels informatiques, de la base de données, du site internet, etc. – 0,5 M€ / an

Le tableau suivant retrace l'ensemble des autorisations de programme votées.

	Libellé	Montant total	Crédits 2026
Opération 13	Rénovation de l'UVE de Toulouse	41,45 M€	5,15 M€
Opération 22	Construction d'une déchèterie à Ribaute	5,66 M€	4,58 M€
Opération 24	Réhabilitation du Hall 9	7,22 M€	4,76 M€
Opération 27	Construction d'un nouveau centre de tri	57,00 M€	2,70 M€
Opération 3101	Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu	0,75 M€	0,05 M€
Opération 3102	Agrandissement de la déchèterie de Fronton	0,94 M€	0 M€
Opération 34	Construction d'une plateforme de compostage à Grenade	5,00 M€	0,16 M€
Opération 35	Construction d'une plateforme de compostage à Léguevin	5,19 M€	0,18 M€
Opération 36	Magasin de réemploi	3,02 M€	0,03 M€
Opération 3503	Transformation de la Station de transfert en ateliers	2,25 M€	0,04 M€
Opération 43	Réhabilitation du quai de transfert de Colomiers	3,37 M€	0,06 M€
Opération 44	Création d'un centre de transfert à Dandine	3,37 M€	0,06 M€
Opération 45	Rénovation du quai de transfert de Grenade	0,88 M€	0,015 M€
Opération 46	Subvention d'équipement pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse	150 M€	30 M €

Les investissements en 2026

Decoset prévoit de dépenser 51 M€ en section d'investissement en 2026 hors remboursement du capital de la dette. Plus de la moitié des dépenses seront consacrées au deuxième versement de la subvention d'équipement pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse (30 M€ soit 59%).



L'image suivante modélise la future unité de valorisation énergétique de Toulouse.



Figure 7 - Représentation de la future UVE de Toulouse.



Les recettes d'investissements

Les dépenses d'investissement peuvent être financées soit par autofinancement, soit par subvention, soit par mobilisation d'emprunts ou encore par la réduction du fonds de roulement (utilisation d'une partie des excédents antérieurs).

Decoset prévoit d'emprunter 30 M€ en 2026 puis 90 M€ en 2027 pour financer la subvention d'équipement. Pour les autres projets, il est prévu d'utiliser les excédents ou l'autofinancement.

Pour l'exercice 2026, les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- 0,6 M€ de subventions (Ademe et Feder pour la construction du nouveau centre de tri)
- 7,98 M€ d'épargne nette (autofinancement après remboursement du capital de la dette + dotations aux amortissements)
- 30 M€ d'emprunt
- 12,24 M€ de réduction du fonds de roulement

Recettes d'investissement 2026

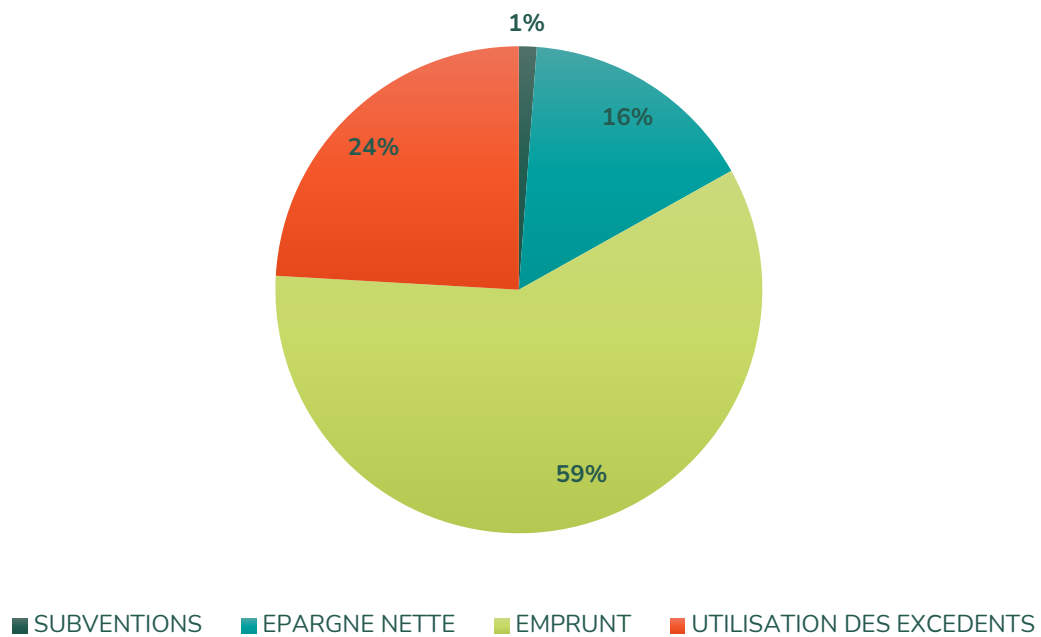


Figure 8 - Centre de tri Valcopia.



LA STRUCTURE FINANCIERE ET LA GESTION DE LA DETTE



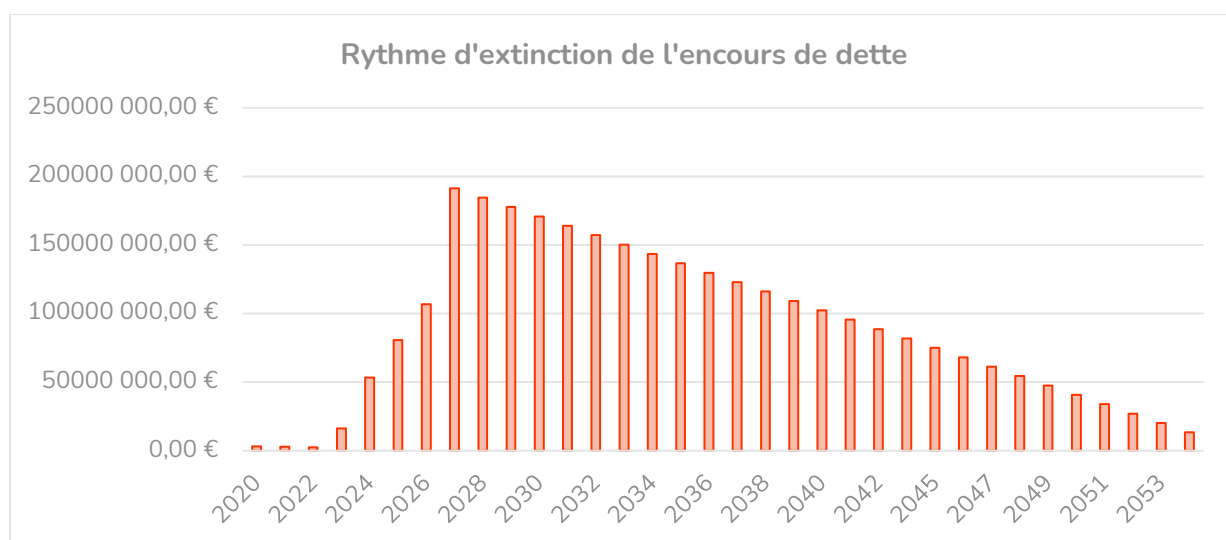
La structure financière et la gestion de la dette

L'examen de la structure et de la santé financière de l'établissement public constitue un enjeu fort, notamment s'agissant de la maîtrise de l'endettement (1) au moment où l'établissement public mobilise d'importants volumes d'emprunts pour financer ses investissements. Pour que la mobilisation de ces financements s'effectue dans de bonnes conditions, notamment tarifaires (taux d'intérêt), Decoset doit veiller à préserver ses capacités d'autofinancement (2) et à conserver un fonds de roulement prudentiel.

L'évolution de l'endettement de Decoset

Le **Capital Restant Dû (CRD)** du Syndicat Mixte Decoset est passé de 2,6 M€ au 31 décembre 2022 à 16,38 M€ au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, cet encours s'élevait à 53,37 M€. Au 31 décembre 2025, il devrait atteindre 80,61 M€, puis 106,76 M€ fin 2026 et enfin 191,41 M€ fin 2027. L'encours devrait ensuite entamer un lent processus de résorption pour arriver à 13,36 M€ fin 2054.

Ces anticipations de CRD incluent les emprunts que réalisera Decoset en 2026 et 2027 pour financer la subvention d'équipement pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse. Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette depuis 2020 et jusqu'en 2054.



Face à cette montée en charge de l'endettement, Decoset doit veiller à maintenir un niveau suffisant d'autofinancement, non seulement pour pouvoir rembourser le capital de sa dette

mais également pour pouvoir faire face au renouvellement de ses équipements et continuer à présenter une bonne situation financière à ses partenaires, notamment bancaires.

L'évolution des capacités d'épargne de Decoset

Comme indiqué ci-avant dans ce rapport (Cf : les recettes d'investissement), si Decoset prévoit de mobiliser de nouveaux prêts bancaires pour couvrir son besoin de financement des investissements, il prévoit également de diversifier ses financements en ayant par ailleurs recours à l'épargne (autofinancement) ou à l'utilisation d'excédents antérieurement constitués.

Le tableau suivant permet de voir l'évolution des capacités d'épargne du syndicat et la variation de son fonds de roulement.

Exercice	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	87 996 260,00 €	72 825 520,36 €	87 653 006,25 €	99 944 728,40 €	101 149 332,69 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	70 556 732,00 €	63 594 929,05 €	75 590 533,03 €	73 004 741,81 €	74 979 626,10 €
EPARGNE DE GESTION	17 439 528,00 €	9 230 591,31 €	12 062 473,22 €	26 939 986,59 €	26 169 706,59 €
Frais financiers	1 354 405,95 €	2 992 089,47 €	3 734 367,71 €	4 334 367,71 €	6 134 367,71 €
EPARGNE BRUTE	16 085 122,05 €	6 238 501,84 €	8 328 105,51 €	22 605 618,88 €	20 035 338,88 €
Remboursement de la dette en capital	1 018 725,52 €	2 756 455,11 €	3 848 119,10 €	4 348 119,08 €	5 848 119,08 €
EPARGNE NETTE	15 066 396,53 €	3 482 046,73 €	4 479 986,41 €	18 257 499,80 €	14 187 219,80 €
Recettes d'investissement définitives (cessions, subventions)	317 178,28 €	4 666 891,34 €	4 105 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
Dépenses d'investissement (hors dette)	42 590 336,87 €	57 625 407,24 €	50 826 093,00 €	107 850 000,00 €	14 325 000,00 €
Emprunt(s) nouveau(x)	38 000 000,00 €	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	90 000 000,00 €	0,00 €
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT SUR L'EXERCICE	10 793 237,94 €	-19 476 469,17 €	-12 241 106,59 €	5 407 499,80 €	4 862 219,80 €
FONDS DE ROULEMENT FINAL	37 601 491,17 €	18 125 022,00 €	5 883 915,41 €	11 291 415,21 €	16 153 635,01 €

Le tableau suivant présente les ratios d'épargne prévisionnels du syndicat. Entre 2029 et 2040, une épargne brute entre 13% et 19% selon les années est anticipée.

	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'épargne brute	18%	9%	10%	23%	20%
Taux d'épargne nette	17,12%	4,78%	5,11%	18,27%	14,03%

Le tableau suivant présente les capacités de désendettement futures du syndicat sur les prochaines années.

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours de dette	53 366 055,65 €	80 608 711,88 €	106 761 181,44 €	191 413 062,40 €	184 564 943,42 €
Capacité de désendettement	3,32	12,92	12,82	8,47	9,21

Ensuite, entre 2029 et 2040, cette capacité de désendettement devrait se situer entre 8 et 11,5 années selon les années.

Il convient de noter que ces données financières ne seront atteintes que si les hypothèses prises se réalisent dans le futur et si des augmentations de dépenses non encore envisagées à ce jour ne viennent pas dégrader les comptes de Decoset. Au regard des incertitudes nombreuses mentionnées dans ce document, il semble impératif de conserver des marges de manœuvre et de ne pas dégrader trop les indicateurs de façon à absorber plus facilement d'éventuels chocs à venir.



Figure 9 - Vue aérienne déchèterie Decoset.

CONCLUSION

Les éléments présentés dans ce rapport seront également présentés en séance et discutés lors du Débat d'Orientations Budgétaires au Comité Syndical le 6 novembre 2025.

Le budget primitif 2026 et la grille tarifaire définitive seront adoptés lors du comité syndical du 16 décembre 2025.



Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

